



Bulletin Officiel

N° 4659 Mercredi 6 Août 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DE SOCIETES

BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	2
BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	4
BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	6

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Société Industrielle Tunisienne de l'Enveloppe et du Cartonnage « AL KHOUTAF »	8
--------------------------------------------------------------------------------	---

INFORMATIONS POST AGO

MODERN LEASING	9
BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS - BTE -	11

COURBE DES TAUX

13

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

14

ANNEXE 1 :

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013 :
BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES -BFPME -

ANNEXE 2 :

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2014 :
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV

ANNEXE 3 :

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2014 :
SICAV CROISSANCE

AVIS DES SOCIETES

« BIATCAPITAL CROISSANCE FCP »

FONDS COMMUN DE PLACEMENT DE CATEGORIE MIXTE

Agrément du CMF N° 14-2012 du 12 avril 2012

**Adresse : Boulevard principal - angle rue TURKANA et rue MALAWI
1053- Les Berges du Lac - Tunis.**

**Ajout d'un nouveau distributeur, changement du Gestionnaire,
changement de la dénomination du FCP et autres modifications des modalités
de fonctionnement du fonds**

Ajout d'un nouveau distributeur

La BIATCAPITAL et la BIAT ont obtenu l'agrément du CMF N° 30-2014 du 29 mai 2014 pour l'ajout de la BIAT ASSET MANAGEMENT en tant que nouveau distributeur du fonds.

En conséquence, la distribution de BIATCAPITAL CROISSANCE FCP sera assurée, à partir du **12 Août 2014** par :

- La Banque Internationale Arabe de Tunisie
- La BIAT ASSET MANAGEMENT
- La BIATCAPITAL

Changement du Gestionnaire du FCP

La BIATCAPITAL et la BIAT ont obtenu l'agrément du CMF N° 31-2014 du 29 mai 2014 pour la désignation de la BIAT ASSET MANAGEMENT en tant que nouveau Gestionnaire de BIATCAPITAL CROISSANCE FCP, en remplacement de la BIATCAPITAL - Intermédiaire en Bourse et ce, à compter du **12 Août 2014**.

Changement de la dénomination du FCP

La BIATCAPITAL et la BIAT ont obtenu l'agrément du CMF N° 33-2014 du 29 mai 2014 pour le changement de la dénomination de BIATCAPITAL CROISSANCE FCP, qui sera désormais dénommé FCP BIAT - CROISSANCE et ce, à compter du **12 Août 2014**.

Révision des commissions de gestion et de distribution

Le Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT, réuni en date du 17 juin 2014, a décidé de :

1. Réviser à la baisse la commission de gestion en la ramenant de 2% HT de l'actif net l'an à 1,5% HT de l'actif net l'an.
2. Réviser à la hausse la commission de distribution en la portant de 0,2% HT de l'actif net l'an à 0,7% HT de l'actif net l'an, à payer en faveur des distributeurs des parts du FCP et à partager entre eux au prorata de leurs distributions.

Cette modification entrera en vigueur à partir du **12 Août 2014**.

Changement du mode d'affectation des résultats du FCP

Le Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT, réuni en date du 17 juin 2014, a décidé de modifier le mode d'affectation des résultats du FCP, de Distribution à Capitalisation.

Par conséquent, les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées et ce, à compter de l'exercice 2014.

Modification des périodicités de règlement de la commission de gestion, de la commission de dépôt et de la commission de distribution :

Le Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT, réuni en date du 17 juin 2014, a décidé de modifier la périodicité de règlement de :

1. La commission de gestion payée par le FCP de trimestrielle à mensuelle ;
2. La commission de dépôt payée par le FCP de trimestrielle à mensuelle ;
3. La commission de distribution payée par le FCP de trimestrielle à mensuelle.

Ces modifications entreront en vigueur à partir du **12 Août 2014**.

Prise en charge par la BIAT des dépenses de publicité et de promotion

Les dépenses publicitaires et de promotion du FCP seront supportées par la BIAT et ce, à compter du **12 Août 2014**.

Désignation d'un comité d'investissement

Le Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT, réuni en date du 17 juin 2014, a décidé de désigner un Comité d'Investissement du FCP, qui sera composé des membres suivants :

Nom et Prénom	Qualité
M^r Abdelfattah YAHIA	Président du Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT
M^r Moez JABEUR	Directeur Général de la BIAT ASSET MANAGEMENT
M^r Mohamed Walid DACHRAOUI	Responsable du Pôle Investisseurs (BIAT)
M^r M'hamed BRAHAM	Gestionnaire du fonds chez la BIAT ASSET MANAGEMENT
M^{me} Inès CHERIF LENGILZ	Responsable Développement des Marchés Financiers - Pôle Investisseurs (BIAT)
M^r Mourad MZALI	Responsable Commercial (BIATCAPITAL)

Le prospectus de BIATCAPITAL CROISSANCE FCP mis à jour sous le numéro 12-784/A001 en date du 06 Août 2014 ainsi que le règlement intérieur du fonds mis à jour seront mis incessamment à la disposition du public, sans frais, auprès du nouveau Gestionnaire - la société BIAT ASSET MANAGEMENT - sise au Boulevard principal - angle rue TURKANA et rue MALAWI 1053- Les Berges du Lac - Tunis, de la société BIATCAPITAL - intermédiaire en bourse - sise au Boulevard principal - angle rue TURKANA et rue MALAWI 1053- Les Berges du Lac - Tunis et des points de vente de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

AVIS DES SOCIETES

« BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP »

FONDS COMMUN DE PLACEMENT DE CATEGORIE MIXTE

Agrément du CMF N° 13-2012 du 12 avril 2012

Adresse : Boulevard principal - angle rue TURKANA et rue MALAWI
1053- Les Berges du Lac - Tunis.

**Ajout d'un nouveau distributeur, changement de Gestionnaire
changement de la dénomination du FCP et autres modifications des modalités
de fonctionnement du fonds**

Ajout d'un nouveau distributeur

La BIATCAPITAL et la BIAT ont obtenu l'agrément du CMF N° 30-2014 du 29 mai 2014 pour l'ajout de la BIAT ASSET MANAGEMENT en tant que nouveau distributeur du fonds.

En conséquence, la distribution de BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP sera assurée, à partir du **12 Août 2014** par :

- La Banque Internationale Arabe de Tunisie
- La BIAT ASSET MANAGEMENT
- La BIATCAPITAL

Changement du Gestionnaire du FCP

La BIATCAPITAL et la BIAT ont obtenu l'agrément du CMF N° 31-2014 du 29 mai 2014 pour la désignation de la BIAT ASSET MANAGEMENT en tant que nouveau Gestionnaire de BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP, en remplacement de la BIATCAPITAL - Intermédiaire en Bourse et ce, à compter du **12 Août 2014**.

Changement de la dénomination du FCP

La BIATCAPITAL et la BIAT ont obtenu l'agrément du CMF N° 34-2014 du 29 mai 2014 pour le changement de la dénomination de BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP, qui sera désormais dénommé FCP BIAT - EQUILIBRE et ce, à compter du **12 Août 2014**.

Révision des commissions de gestion et de distribution

Le Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT, réuni en date du 17 juin 2014, a décidé de :

1. Réviser à la baisse la commission de gestion en la ramenant de 1,5% HT de l'actif net l'an à 1,0% HT de l'actif net l'an.
2. Réviser à la hausse la commission de distribution en la portant de 0,2% HT de l'actif net l'an à 0,7% HT de l'actif net l'an, à payer en faveur des distributeurs des parts du FCP et à partager entre eux au prorata de leurs distributions.

Cette modification entrera en vigueur à partir du **12 Août 2014**.

Changement du mode d'affectation des résultats du FCP

Le Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT, réuni en date du 17 juin 2014, a décidé de modifier le mode d'affectation des résultats du FCP, de Distribution à Capitalisation.

Par conséquent, les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées et ce, à compter de l'exercice 2014.

Modification des périodicités de règlement de la commission de gestion, de la commission de dépôt et de la commission de distribution

Le Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT, réuni en date du 17 juin 2014, a décidé de modifier la périodicité de règlement de :

1. La commission de gestion payée par le FCP de trimestrielle à mensuelle ;
2. La commission de dépôt payée par le FCP de trimestrielle à mensuelle ;
3. La commission de distribution payée par le FCP de trimestrielle à mensuelle.

Ces modifications entreront en vigueur à partir du **12 Août 2014**.

Prise en charge par la BIAT des dépenses de publicité et de promotion

Les dépenses publicitaires et de promotion du FCP seront supportées par la BIAT et ce, à compter du **12 Août 2014**.

Désignation d'un comité d'investissement

Le Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT, réuni en date du 17 juin 2014, a décidé de désigner un Comité d'Investissement du FCP, qui sera composé des membres suivants :

Nom et Prénom	Qualité
M ^r Abdelfattah YAHIA	Président du Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT
M ^r Moez JABEUR	Directeur Général de la BIAT ASSET MANAGEMENT
M ^r Mohamed Walid DACHRAOUI	Responsable du Pôle Investisseurs (BIAT)
M ^r M'hamed BRAHAM	Gestionnaire du fonds chez la BIAT ASSET MANAGEMENT
M ^{me} Inès CHERIF LENGILIZ	Responsable Développement des Marchés Financiers - Pôle Investisseurs (BIAT)
M ^r Mourad MZALI	Responsable Commercial (BIATCAPITAL)

Le prospectus de BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP mis à jour sous le numéro 12-785/A001 en date du 06 Août 2014 ainsi que le règlement intérieur du fonds mis à jour seront mis incessamment à la disposition du public, sans frais, auprès du nouveau Gestionnaire - la société BIAT ASSET MANAGEMENT - sise au Boulevard principal - angle rue TURKANA et rue MALAWI 1053- Les Berges du Lac - Tunis, de la société BIATCAPITAL - intermédiaire en bourse - sise au Boulevard principal - angle rue TURKANA et rue MALAWI 1053- Les Berges du Lac - Tunis et des points de vente de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

AVIS DES SOCIETES

« BIATCAPITAL PRUDENCE FCP »

FONDS COMMUN DE PLACEMENT DE CATEGORIE MIXTE

Agrément du CMF N° 15-2012 du 12 avril 2012

Adresse : Boulevard principal - angle rue TURKANA et rue MALAWI
1053- Les Berges du Lac - Tunis.

**Ajout d'un nouveau distributeur, changement du Gestionnaire
changement de la dénomination du FCP et autres modifications des modalités
de fonctionnement du fonds**

Ajout d'un nouveau distributeur

La BIATCAPITAL et la BIAT ont obtenu l'agrément du CMF N° 30-2014 du 29 mai 2014 pour l'ajout de la BIAT ASSET MANAGEMENT en tant que nouveau distributeur du fonds.

En conséquence, la distribution de BIATCAPITAL PRUDENCE FCP sera assurée, à partir du **12 Août 2014** par :

- La Banque Internationale Arabe de Tunisie
- La BIAT ASSET MANAGEMENT
- La BIATCAPITAL

Changement du Gestionnaire du FCP

La BIATCAPITAL et la BIAT ont obtenu l'agrément du CMF N° 31-2014 du 29 mai 2014 pour la désignation de la BIAT ASSET MANAGEMENT en tant que nouveau Gestionnaire de BIATCAPITAL PRUDENCE FCP, en remplacement de la BIATCAPITAL - Intermédiaire en Bourse et ce, à compter du **12 Août 2014**.

Changement de la dénomination du FCP

La BIATCAPITAL et la BIAT ont obtenu l'agrément du CMF N° 32-2014 du 29 mai 2014 pour le changement de la dénomination de BIATCAPITAL PRUDENCE FCP, qui sera désormais dénommé FCP BIAT - PRUDENCE et ce, à compter du **12 Août 2014**.

Révision des commissions de gestion et de distribution

Le Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT, réuni en date du 17 juin 2014, a décidé de :

1. Réviser à la baisse la commission de gestion en la ramenant de 1,0% HT de l'actif net l'an à 0,6% HT de l'actif net l'an.
2. Réviser à la hausse la commission de distribution en la portant de 0,2% HT de l'actif net l'an à 0,6% HT de l'actif net l'an, à payer en faveur des distributeurs des parts du FCP et à partager entre eux au prorata de leurs distributions.

Cette modification entrera en vigueur à partir du **12 Août 2014**.

Changement du mode d'affectation des résultats du FCP

Le Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT, réuni en date du 17 juin 2014, a décidé de modifier le mode d'affectation des résultats du FCP, de Distribution à Capitalisation.

Par conséquent, les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées et ce, à compter de l'exercice 2014.

Modification des périodicités de règlement de la commission de gestion, de la commission de dépôt et de la commission de distribution

Le Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT, réuni en date du 17 juin 2014, a décidé de modifier la périodicité de règlement de :

1. La commission de gestion payée par le FCP de trimestrielle à mensuelle ;
2. La commission de dépôt payée par le FCP de trimestrielle à mensuelle ;
3. La commission de distribution payée par le FCP de trimestrielle à mensuelle.

Ces modifications entreront en vigueur à partir du **12 Août 2014**.

Prise en charge par la BIAT des dépenses de publicité et de promotion

Les dépenses publicitaires et de promotion du FCP seront supportées par la BIAT et ce, à compter du **12 Août 2014**.

Désignation d'un comité d'investissement

Le Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT, réuni en date du 17 juin 2014, a décidé de désigner un Comité d'Investissement du FCP, qui sera composé des membres suivants :

Nom et Prénom	Qualité
M ^r Abdelfattah YAHIA	Président du Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT
M ^r Moez JABEUR	Directeur Général de la BIAT ASSET MANAGEMENT
M ^r Mohamed Walid DACHRAOUI	Responsable du Pôle Investisseurs (BIAT)
M ^r M'hamed BRAHAM	Gestionnaire du fonds chez la BIAT ASSET MANAGEMENT
M ^{me} Inès CHERIF LENGIZ	Responsable Développement des Marchés Financiers - Pôle Investisseurs (BIAT)
M ^r Mourad MZALI	Responsable Commercial (BIATCAPITAL)

Le prospectus de BIATCAPITAL PRUDENCE FCP mis à jour sous le numéro 12-786/A001 en date du 06 Août 2014 ainsi que le règlement intérieur du fonds mis à jour seront mis incessamment à la disposition du public, sans frais, auprès du nouveau Gestionnaire - la société BIAT ASSET MANAGEMENT - sise au Boulevard principal - angle rue TURKANA et rue MALAWI 1053- Les Berges du Lac - Tunis, de la société BIAT CAPITAL - intermédiaire en bourse - sise au Boulevard principal - angle rue TURKANA et rue MALAWI 1053- Les Berges du Lac - Tunis et des points de vente de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**Société Industrielle Tunisienne de l'Enveloppe et du Cartonnage « AL KHOUTAF »**

Siège social : Route de Gabès Km 1.5 -3003 –BP.E Sfax

La Société Industrielle Tunisienne de l'Enveloppe et du Cartonnage « AL KHOUTAF » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2014.

(En DT)

	Unité	2 ^{ème} Trimestre		1 ^{ère} Semestre		31/12/2013
		2013	2014	2013	2014	
Consommation pour production	Tonne	1 296	1 295	2 448	2 473	4 617
Chiffre d'affaires	Dinars	4 774 425,825	3 955 988,369	9 037 597,914	7 959 949,746	15 810 105,317
* Local		4 401 998,377	3 660 913,734	8 603 562,538	7 442 410,011	15 050 516,317
* Export		372 427,448	295 074,635	434 035,376	517 539,735	759 589,000
Production						15 933 277,809
Investisse. corporel et incorporel		78 399,999	262 406,624	364 559,655	370 062,349	894 285,200
Liquidité et équivalent de liquidité		175 813,328	-171 407,293	175 813,328	-171 407,293	319 114,394
Endettement		4 129 564,363	2 832 064,572	4 129 564,363	2 832 064,572	3 476 809,903

Au 30/06/2014 les revenus de la société s'établissent à 7.959.949 dinars en régression de 11,92 % comparés à ceux de la même année 2013, alors que les revenus provenant des exportations totalisent 517.539 dinars et ont évolué de 19,24 %

La baisse du chiffre d'Affaires est due à des baisses d'activités chez les clients et à d'autres facteurs d'ordre conjoncturel.

INFORMATIONS POST AGO**MODERN LEASING**

Siège Social : IMMEUBLE ASSURANCES SALIM LOT AFH –BC5 CENTRE URBAIN NORD
1082 TUNIS MAHRAJENE

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 17 juillet 2014, la société Modern Leasing publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2013 approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils sont présentés ;
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2013 approuve les conventions au sens des dispositions des articles 29 de la loi n°2001-65 et 200 et suivants du Codes des sociétés commerciales tel que présentées.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31/12/2013 comme suit :
En Dinars Tunisiens

Désignation	Montant
Bénéfice Net	19 357,269
Report à Nouveau	1 579 116,600
Bénéfices disponibles	1 598 473,869
Réserve Légale	79 923,693
Report à Nouveau	1 518 550,176

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle les mandats des Administrateurs suivants pour une durée de trois ans expirant le jour de l'Assemblée qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2016 :

- LA BANQUE DE L'HABITAT, représentée par Mr Ahmed MEJAJI
- SOCIETE « ASSURANCES SALIM » représentée par Mr Sahbi KACEM
- SOCIETE SIM SICAR représentée par Mr Elyes ZENAI
- SOCIETE EL BOUNIANE représentée par Mr Taher BABAY
- IMMOBILIERE SLIM représentée par Mr Slim BELARBI
- La BARAKA BANK représentée par Mme Rachida TOUMI
- La Société SICAF – Epargne Invest représentée par Mr Lamine REZGUI
- Mr AHMED TRABELSI
- Mr TAIEB GHALI

Les nouveaux Administrateurs déclarent accepter ces fonctions et déclarent en outre n'être frappés d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible de leur interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions conformément à la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la nomination de **Mr HABIB AMRI** en tant que nouvel administrateur et ce, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Le nouvel administrateur déclare accepter ces fonctions et déclare en outre n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible de leur interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions conformément à la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe les jetons de présence au titre de l'exercice 2013 à un montant forfaitaire annuel net de 3000,000 Dinars par administrateur.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2013 à un montant forfaitaire annuel net de 3000,000 Dinars par membre.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du Comité de Gestion des risques au titre de l'exercice 2013 à un montant forfaitaire annuel net de 3000,000 Dinars par membre.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion afférente à l'exercice 2013 :

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2013		
(En dinars tunisiens)		
ACTIFS	31/12/2013	31/12/2012
Liquidités et équivalents	3 815 392	2 012 769
Créances sur la clientèle	157 413 769	146 096 842
Encours financiers	158 423 344	147 177 116
Moins : provisions 1	<7 070 395>	<7 301 083>
	151 352 949	139 876 033
Créances de Leasing : impayées	9 404 449	7 642 807
Moins : provisions 2	<5 778 734>	<3 054 427>
créances de leasing encours	2 435 105	1 632 429
Portefeuille titre de placement	500 000	1 358
Portefeuille titres d'investissement	5 272 799	5 310 683
titres d'investissement	5 602 581	5 596 581
Moins : provisions 3	<329 782>	<285 898>
Valeurs immobilisées	1 735 452	1 802 724
Immobilisations propres	3 736 264	3 519 604
Moins : Amortissement	<2 000 812>	<1 716 880>
Autres Actifs	4 681 460	6 489 053
TOTAL DES ACTIFS	173 418 872	161 713 429

BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2013		
(En dinars tunisiens)		
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2013	31/12/2012
PASSIFS ET CAPTAUX PROPRES		
PASSIFS		
Dettes envers les établ financiers	175 037	167 678
Dettes envers la clientèle	1 871 131	1 382 478
Emprunt et dettes rattachées	131 973 171	120 747 845
Fournisseurs et cptes rattachés	7 236 857	7 215 761
Autres passifs courants	1 632 797	1 640 406
Total des passifs	142 888 993	131 154 168
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	20 000 000	20 000 000
Réserves légales	894 394	814 471
Autres réserves	4 508 539	4 508 539
Prime liée au capital	3 500 000	3 500 000
Réserves fond social	108 395	157 134
Résultat reportés	1 518 551	1 579 117
Total des capitaux propres	30 529 879	30 559 261
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	173 418 872	161 713 429

III- L'état d'évolution des capitaux propres

Libellés	Capital social	Réserves Légales	Autres Réserves	Reserves / réinvest exonérée	Prime liée au capital	Réserves statutaires	Réserves Fonds Social	Résultats Reportés	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au 31/12/2013 avant répartition conformément à l'A G O du 17/07/2014	20 000 000	814 470	2 609 048	1 595 000	3 500 000	304 493	108 394	1 579 117	19 357	30 529 879
Affectation du résultat de l'exercice 2013		79 924						-60 567	-19 357	
Solde au 31/12/2013	20 000 000	894 394	2 609 048	1 595 000	3 500 000	304 493	108 394	1 518 550	-	30 529 879

INFORMATIONS POST AGO**BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS
- BTE -**

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire, la Banque de Tunisie et des Emirats -BTE- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :**القرار الأول**

إنّ الجلسة العامة العادية بعد الاستماع إلى قراءة :
- تقارير مجلس الإدارة حول نشاط البنك وحول حسابات السنة الماليّة 2013 (القوائم الماليّة الفردية والقوائم الماليّة المجمّعة) .
- تقارير مراقبي الحسابات حول القوائم الماليّة الفردية والمجمّعة للسنة الماليّة 2013.
تصادق بدون أيّ تحفظ على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم الماليّة للسنة الماليّة الفردية والقوائم الماليّة المجمّعة المنتهية في 31 ديسمبر 2013.
تمّت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثاني

إنّ الجلسة العامة العادية بعد الاستماع إلى قراءة التقرير الخاصّ بمراقبي الحسابات المتعلق بالاتفاقيات المنصوص عليها بالفصل 29 من القانون عدد 65 لسنة 2001 المؤرخ في 10 جويلية 2001 والمتعلق بمؤسسات القرض وبالفصل 200 وما يليه وبالفصل 475 من مجلة الشركات التجارية تصادق على هذه الاتفاقيات.
تمّت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثالث

إنّ الجلسة العامة العادية بعد الإطلاع على نتائج السنة الماليّة 2013 تبرئ ذمّة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاماً وبدون أيّ تحفظ على تصرفهم خلال السنة الماليّة 2013.
تمّت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الرابع

تقرير الجلسة العامة العادية استعمال احتياطي المخاطر البنكي بقدر 6.736.757,831 دينار لتغطية التغيير المحاسبية
تمّت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الخامس

إنّ الجلسة العامة العادية تقرر توظيف الأرباح الماليّة كما يلي :

(بالدينارات)

(+)	ما تبقى من مربيح 2012 :	-6.561.557,730
(+)	النتيجة الصافية لسنة 2013 :	2.270.239,962
(+)	استعمال احتياطي :	9.136.757,831
	تطرح منها	
(-)	الإحتياطي القانوني :	122.272,003
(-)	التوزيع لفائدة حاملي الأسهم ذات الأولوية في الربح :	1.800.000,000
(-)	الصندوق الإجتماعي :	400.000,000
(-)	إحتياطي للإستثمار :	2.400.000,000
(=)	ما تبقى للترحيل :	123.168,060

وسيتم توزيع الأرباح لفائدة حاملي الأسهم ذات الأولوية في الربح بداية من 4 سبتمبر 2014.
تمّت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار السادس

إنّ الجلسة العامة العادية تقرّر تحديد منح الحضور بمبلغ صافي بـ 1.000 دينار لكلّ عضو بالنسبة لكلّ اجتماع مجلس إدارة.
تمّت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار السابع

صادقت الجلسة العامة العادية على تسمية السيد خالد بن ميلاد متصرفاً ممثلاً عن الدولة التونسية عوضاً عن السيدة قاسم الجزيري وعلى تسمية السيد سمير لزعر متصرفاً ممثلاً عن الدولة التونسية عوضاً عن السيد محمد الأمين الكحلاوي للفترة المتبقية من نيابتهما .
تمّت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

II - Le Bilan après affectation du résultat comptable :**Bilan arrêté au 31 Décembre 2013**

Après répartition

(Unité : en millier de dinars)

A C T I F	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	17 388	6 813
Créances sur les établissements bancaires & financiers	2	199 301	119 155
Créances sur la clientèle	3	512 271	493 496
Portefeuille d'investissement	4	68 883	61 740
Valeurs immobilisées	5	14 277	13 621
Autres actifs	6	9 695	11 457
TOTAL ACTIF		821 815	706 282
P A S S I F			
Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	7	32 450	52 037
Dépôt & avoirs de la clientèle	8	489 440	341 672
Emprunts & ressources spéciales	9	148 259	164 380
Autres passifs	10	14 614	9 674
TOTAL PASSIF		684 763	567 763
CAPITAUX PROPRES			
Capital		90 000	90 000
Réserves		47 017	53 453
Actions propres		-840	-840
Résultats reportés		875	926
Résultat de la période			
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11	137 052	143 539
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		821 815	706 282

III - L'état d'évolution des capitaux propres

	Capital social	Actions propres	Réserves légales	Réserves à régime spécial	Fonds social	Réserves pour risques bancaires	Autres réserves	Dividendes ADP rachetés	Modifications comptables	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	TOTAL
Soldes au 31/12/2012 publiés	90 000	-840	7 250	22 344	3 571	6 867	13 200	668	-6737	176	2270	138 769
Affectation réserves légales			122									122
Affectation réserves à régime spécial												0
Opérations fonds social					400							400
Distributions bénéfiques												0
Distributions bénéfiques ADP rachetées								83				83
Résultats reportés										-52		-52
Affectation autres réserves							-2 400					-2 400
réserves pour risques bancaires						-6737						
réserves pour réinvestissements exérés							2 400					2 400
Effet des modifications comptables									6 737			6 737
Résultats de l'exercice 2013											-2270	-2270
Soldes au 31/12/2013	90 000	-840	7 372	22 344	3 971	130	13 200	751	0	124	0	137 052

A V I S

COURBE DES TAUX DU 06 AOÛT 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,049%		
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		5,034%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		5,018%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,998%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,982%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,970%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,950%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,942%	1 011,414
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,933%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,917%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015	4,901%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,048%	999,286
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,175%	1 001,886
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,355%	892,333
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,408%	996,281
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,586%	1 030,907
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,744%		986,096
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,885%	985,847
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	778,901
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,963%	982,785
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,138%	971,492
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,266%		961,543
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,370%		1 032,329
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,387%	951,726

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	151,023	151,036			
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,321	13,322			
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,371	1,372			
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,984	36,987			
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	50,253	50,257			
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	154,761	154,758			
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	552,930	552,449			
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	111,064	111,242			
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	122,330	122,364			
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,559	117,664			
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	112,272	112,223			
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	86,985	87,451			
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	127,355	126,722			
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	91,789	91,360			
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	106,933	107,008			
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 386,030	1 385,544			
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 271,118	2 265,748			
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	101,688	102,300			
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	102,172	102,210			
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	126,374	126,371			
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 185,399	1 186,400			
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	121,344	120,708			
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,555	15,570			
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 226,733	5 240,712			
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 124,940	5 128,419			
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,212	2,205			
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,937	1,932			
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,066	1,060			
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	106,715	106,727	
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	102,464	102,473	
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	104,389	104,400	
32 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,679	101,047	101,059	
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	102,063	102,076	
34 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,814	105,385	105,394	
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,112	102,475	102,544	
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	101,477	101,487	
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	101,817	101,826	
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,373	103,578	103,587	
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,003	100,702	100,712	
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,182	102,683	102,692	
41 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	103,931	102,640	102,651	
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,836	105,064	105,075	
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	103,980	103,991	
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,146	101,987	101,995	
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	101,081	101,091	
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,577	103,114	103,124	
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,563	101,070	101,083	
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,540	102,214	102,225	
49 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,500	103,459	103,469	
50 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,544	100,888	100,899	
51 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	101,958	101,969	
52 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,696	103,528	103,537	
53 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	100,866	100,876	

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,381	10,382
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,940	101,383	101,393
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	103,496	102,328	102,339
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,254	99,820	99,870
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	64,765	64,647
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	140,922	140,974	141,105
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 406,845	1 401,859	1 402,827
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	108,568	108,506
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	106,747	106,683
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	81,346	81,355	80,434
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	16,637	16,650	16,663
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	259,507	259,593
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	33,514	31,235	31,225
67	STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 270,339	2 274,174	2 272,823
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	75,257	74,437	74,316
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	56,161	56,095
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	98,306	99,775	99,635
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	107,039	110,209	109,992
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	94,169	96,510	96,192
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,252	11,254
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	11,986	11,988
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,255	15,263
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	14,060	14,070
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	11,452	12,030	12,040
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	10,375	10,732	10,747
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,397	10,444	10,449
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,675	10,623	10,623
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	123,066	120,710	119,690
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	123,651	122,211	121,811
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	10,081	10,481	10,520
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	101,853	101,531
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	19,344	19,748	19,773
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	77,344	72,806	72,323
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	75,524	74,955
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	96,772	96,137	96,102
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	87,926	86,043	85,726
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	94,496	95,480	95,283
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	101,436	101,408
92	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,598	9,551
93	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	7,762	7,720
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
94	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	95,535	95,555
95	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	96,762	96,875
96	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	129,399	128,888
97	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,513	10,033	10,122
98	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	115,255	117,630	117,947
99	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	117,508	117,485	117,638
100	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	100,151	100,640	100,688
101	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	95,827	99,577	99,649
102	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	172,952	175,551	176,696
103	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	157,659	160,084	160,872
104	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	140,788	140,431	140,857
105	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 315,826	9 350,450
106	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	18,040	18,149
107	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	129,246	129,476
108	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 472,230	1 472,993
109	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	101,660	101,603
110	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	85,695	85,637
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	111,085	112,196	112,566
112	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 583,303	8 569,452
113	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	8,870	8,719	8,675
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
114	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,792	8,690	8,632

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises -BFPME-

Siège social : 34 , rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV Tunis-

La Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 11 août 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Abderrazek SOUEI et Mr Samir LABIDI.

Bilan

Arrêté au 31 décembre 2013
(Unité en DT)

ACTIF	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Caisse et Avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	163 283	57 363
Créances sur les Etablissements Bancaires	2	31 482 003	2 943 726
Créances sur la Clientèle	3	171 998 558	146 519 009 (*)
Concours à la clientèle		109 386 127	106 542 903
Crédits sur ressources spéciales		108 212 755	66 409 472
Provisions et agios réservés		(45 600 324)	(26 433 365)
Portefeuille d'Investissement	4	2 360 394	2 978 015
Valeurs Immobilisées	5	785 061	712 887
Immobilisations corporelles		2 112 984	1 850 783
Amortissements Immobilisations corporelles		(1 403 722)	(1 173 224)
Immobilisations incorporelles		251 548	185 878
Amortissements Immobilisations incorporelles		(175 749)	(150 549)
Autres Actifs	6	2 195 463	844 055
Comptes d'attente & de régularisation (A)		1 562 077	169 251
Autres (A)		633 385	674 804
TOTAL ACTIF		208 984 761	154 055 056
<hr/>			
PASSIF		31/12/2013	31/12/2012
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires et Financiers	7	343 573	631 710
Dépôts et Avoirs de la Clientèle	8	3 957 013	2 730 799
Emprunts et Ressources Spéciales	9	124 636 017	63 547 703
Autres Passifs	10	2 571 995	2 634 138
Provisions pour passifs et charges		148 530	393 141
Compte d'attente & de régularisation (P)		1 070 299	1 098 534
Autres (P)		1 353 166	1 142 463
TOTAL PASSIF		131 508 598	69 544 350
<hr/>			
CAPITAUX PROPRES			
Capital		100 000 000	100 000 000
Réserves		95 904	53 044
Autres Capitaux Propres		8 304 975	3 771 992
Résultats Reportés		(19 314 330)	(7 601 035)
Résultat de l'Exercice		(11 610 386)	(11 713 295) (*)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11	77 476 163	84 510 706
<hr/>			
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		208 984 761	154 055 056

(*) Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note II-5)

Etat des engagements hors bilan

Arrêté au 31 décembre 2013

(Unité en DT)

ENGAGEMENTS DONNES	Notes	31/12/2013	31/12/2012
HB 4 - Engagements de financement donnés	1	30 443 590	37 225 980
HB 4a - Crédits notifiés, engagés et non utilisés		24 717 468	30 001 341
HB 4b - Lettres d'engagements en couverture de CREDOC		5 726 122	7 224 639
HB 5 - Engagements sur titres		2 048 798	2 148 798
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		32 492 388	39 374 777
<hr/>			
ENGAGEMENTS RECUS		31/12/2013	31/12/2012
HB 6 - Engagements de financement reçus	2	23 168 956	70 170 111
HB 7 - Garanties reçues		126 356 598	94 431 399
HB 7a - Garanties reçues de l'Etat		7 417 529	6 313 170
HB 7b - Garanties reçues des entreprises d'assurance		65 980 861	57 670 815
HB 7c - Garanties reçues de la clientèle		52 958 208	30 447 414
TOTAL ENGAGEMENTS RECUES		149 525 554	164 601 510

Etat de résultat

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

(Unité en DT)

PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts et revenus assimilés	1	9 138 365	6 142 036
Opérations avec les établissements bancaires & financiers		487 957	157 854
Opérations avec la clientèle		8 650 408	5 984 181
Commissions (en produits)	2	446 946	547 642
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		-	-
Revenus du portefeuille d'investissement		-	-
Total Produits d'exploitation Bancaire		9 585 311	6 689 677
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts encourus et charges assimilées	3	2 876 092	1 675 819
Commissions encourues	4	708 015	63 430 (*)
Total Charges d'exploitation Bancaire		3 584 107	1 739 250
PRODUIT NET BANCAIRE		6 001 204	4 950 428
Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	5	11 757 876	11 166 509 (*)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		717 621	26 882
Autres produits d'exploitation	6	1 328 717	416 330
Frais de personnel	7	4 607 718	4 304 194
Charges générales d'exploitation	8	1 582 877	1 355 037 (*)
Dotations aux amortissements et aux 'Provisions sur immobilisations		255 698	271 646
RESULTAT D'EXPLOITATION		(11 591 869)	(11 757 511)
Solde en gain \ perte provenant des Autres éléments ordinaires		1 549	52 013
RESULTAT AVANT IMPOT		(11 590 320)	(11 705 499)
Impôt sur les bénéfices	9	20 066	7 797
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(11 610 386)	(11 713 295)

(*) Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note II-5)

Etat des Flux de Trésorerie
Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
(Unité en DT)

ACTIVITES D'EXPLOITATIONS	Notes	31/12/2013	31/12/2012
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		6 957 248	4 675 173
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		(4 253 435)	(2 587 085)
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(288 137)	-
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(29 929 451)	(36 391 475)
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		(67 280)	7 295
6- Encaissements / Restitutions d'avances SOTUGAR		1 059 705	662 533
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(4 029 993)	(4 031 866)
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		4 323 435	3 413 881
Flux de trésorerie net affecté aux activités opérationnelles		(26 227 909)	(34 251 543)
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		-	-
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	1	(100 000)	150 000
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations	2	(58 558)	(45 605)
Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement		(158 558)	104 395
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
1- Emission d'actions		-	11 749 998
2- Emission d'emprunts		-	-
3- Remboursement d'emprunts		-	(112 948)
4- Augmentation / diminution des ressources spéciales	3	55 030 800	17 440 177
5- Dividendes versés		-	-
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		55 030 800	29 077 227
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		28 644 334	(5 069 921)
Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice		3 000 952	8 070 873
Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	4	31 645 286	3 000 952

Notes aux états financiers

I- Présentation de la Banque et de son régime fiscal

I-1 Présentation de la Banque

La Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises est un établissement de crédit créée sous forme de société anonyme par acte sous seing privé enregistré le 25 février 2005. Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité de banque, par arrêté du Ministre des Finances du 28 février 2005 et ce conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédits telle que modifiée par les textes subséquents.

Son activité consiste essentiellement à :

- Octroyer des financements particulièrement en partenariat avec les établissements de crédit ;
- Supporter, en partie, les risques encourus par les banques qui financent les projets à travers l'octroi de garantie ;
- Participer dans le capital des petites et moyennes entreprises existantes ou à créer.

Son siège social, est sis au 34 Rue Hédi Karray -Centre Urbain Nord El Menzah IV 1004 Tunis.

Fixé initialement à 50 000 000 DT, le capital social a été porté à 100 000 000 DT divisé en 10 000 000 d'actions ordinaires, d'une valeur nominale de 10 dinars chacune et ce suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 février 2009. La répartition du capital se présente comme suit :

	Nombre d'actions	Participation en DT	Participation en %
Etat Tunisien	5 999 996	59 999 960	60%
Tunisie Telecom	1 000 000	10 000 000	10%
Groupe Chimique Tunisien	2 200 000	22 000 000	22%
Office de l'Aviation Civile et des Aéroports	600 000	6 000 000	6%
Office Tunisien de Commerce	200 000	2 000 000	2%
Société Tunisienne de Garantie	2	20	-
Président Directeur Général de la BFPME	2	20	-
Total Général	10 000 000	100 000 000	100%

I-2 Régime fiscal de la Banque

La BFPME est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%. L'impôt dû ne peut être inférieur au minimum 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

De part son statut d'établissement de crédit ayant la qualité de banque, la BFPME est un assujetti partiel à la taxe sur la valeur ajoutée.

Par ailleurs, la Banque est essentiellement soumise aux taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local, conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

II- Faits marquants de la période :

L'année 2013, a été marquée par les faits suivants :

- II-1 Les engagements de la Banque totalisent au 31 décembre 2013 la somme de **248.042.472 DT (dont 30.443.590 DT hors bilan)** contre **210.178.354 DT** pour la même période en 2012 (dont **37.225.980 DT hors bilan**) enregistrant ainsi un accroissement de **18,01%**.

II-2 La banque a signé le 23 septembre 2013 un avenant à la convention de rétrocession signée le 15 mars 2008 avec Le Ministre des Finances, agissant au nom de l'Etat Tunisien et ce pour le rallongement de l'Accord de prêt signé avec la Banque Japonaise de Coopération Internationale pour le financement du projet de l'investissement privé (JBIC) d'un montant de mille Millions de yen japonais pour le ramener à l'équivalent en Dinars Tunisiens de quatre mille soixante-seize (4 076) Millions de yen japonais.

La BFPME paiera :

- une commission de 0.1% sur chaque montant tiré.
- une commission de 0.2% du montant non tiré.

II-3 un accord de coopération entre la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises et le Fonds d'Amitié Qatari (Qatar Friendship Fund - QFF) a été signé en date du 04 octobre 2013.

Cet accord vise à contribuer à l'instauration d'une dynamique économique dans les gouvernorats prioritaires et à la création de postes d'emplois supplémentaires notamment pour les diplômés de l'enseignement supérieur et ce à travers l'accélération du rythme de création des PME.

L'accord prévoit l'octroi par le Fonds d'Amitié Qatari d'un financement de l'ordre de 15 millions de dinars (13,8 millions de dinars pour les prêts participatifs et 1,2 millions de dinars pour le renforcement des capacités de la banque) au profit de la BFPME, qui a été mandatée pour gérer ce fonds en accordant à son tour des Prêts Participatifs (PPQFF) à des PME tunisiennes.

Cette action s'étalera sur une période de deux ans et demi (soit jusqu'à la fin d'avril 2016) et permettra, via l'outil du Prêt Participatif, de renforcer les fonds propres nécessaires pour la réalisation d'environ 350 PME, sur la base d'un montant moyen du prêt participatif de 40.000 dinars par projet, ce qui permettra de créer 6.600 postes d'emplois directs.

II-4 Conformément à la circulaire aux Banques n°87-47 du 23 décembre 1987, relative aux modalités d'octroi, de contrôle et de refinancement de crédits, la BFPME a mis en place le crédit « Contrat de développement / BFPME » qui constitue un crédit à moyen terme et finance notamment les frais d'approche, les investissements immatériels et les investissements matériels à faible valeur de gage.

Il s'agit particulièrement de crédits à moyen terme, réservés aux entreprises et sociétés, saines, en développement, opérant dans tout domaine d'activité. Le crédit « Contrat de développement » accompagne le développement d'entreprises saines et renforce leur structure financière. Il accompagne généralement un programme d'investissement global qui peut être cofinancé par la BFPME et garanti par la SOTUGAR ou toutes autres garanties. Le Contrat de développement BFPME finance les investissements immatériels (Certification, plan marketing, formations, progiciels,...). Il finance également les investissements matériels ayant peu ou pas de valeur de gage (moules, outillages spécifiques,...), et les programmes globaux d'investissement (croissance externe, internationalisation,...).

II-5 La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

En application des dispositions de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013.

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n°11 relative aux modifications comptables, cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013 pour un montant de 1 752 488 DT.

Par ailleurs, et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité.

III- Référentiel comptable

Les états financiers de la BFPME, arrêtés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la Banque sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 et particulièrement les normes sectorielles bancaires NC 21, NC 22, NC 23, NC 24 et NC 25 telles qu'approuvées par arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la BFPME et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

IV- Bases de mesure et principes comptables pertinents

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Banque pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

IV-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

IV-2 Unité monétaire

Les états financiers de la BFPME sont libellés en Dinar Tunisien.

IV-3 Sommaire des principales méthodes comptables

1- Comptabilisation des prêts et des revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour leur valeur nominale.

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte, à compter du 1^{er} janvier 2009, dans le résultat lors de la signature de l'accord de prêt avec le promoteur.

Les commissions d'engagement sont décomptées sur la base des sommes engagées et non encore utilisées et sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les intérêts des prêts sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous l'intitulé « agios réservés ».

2- Provisions sur prêts

La provision sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Le taux de provisionnement retenu par la Banque correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés, de la valeur des garanties obtenues et des encaissements intervenus postérieurement à la date de clôture et avant la date d'arrêté des comptes.

Les taux de provisions par classe de risque appliqués sont les suivants :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Méthodologie de classification des créances adoptée par la BFPME :

Réexamen de la classification mécanique des créances en tenant compte des aspects qualitatifs :

- Projets fermés : Les créances sur des projets fermés sont classées en classe 4.
- Projets en recouvrement judiciaire : Les créances sur des projets en phase de recouvrement judiciaire sont classées en classe 4.
- Les projets en phase de réalisation : Les créances sur des projets en investissement et dont le retard de réalisation est justifié sont classées en classe 1.
- Restructurations : Les projets ayant fait l'objet d'un report, d'un rééchelonnement ou d'une consolidation d'échéances impayées non accompagnés d'un recouvrement des impayés en intérêts gardent leurs classes d'origine avant toute opération de restructuration.

3- Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres est classé en deux catégories. Le portefeuille d'investissement et le portefeuille-titres commercial.

3.1 Portefeuille d'investissement

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

- Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable, est estimée utile à l'activité de la Banque mais non détenus à des fins de contrôle.
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires)
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

3.2 Titres de participation à caractère durable

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées à la date de transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

3.3 Titres d'investissement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Les plus-values latentes sur ces titres ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes dégagées par rapport au coût amorti ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- une forte probabilité que la banque ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

3.4 Titres représentant des participations-financement

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les opérations d'acquisition et de cession de titres de participation sont constatées à la date de transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les participations-

financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus-values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire.

A défaut, elles sont constatées en bloc lors de la cession. Elles sont présentées au niveau de l'état de résultats sous l'intitulé « Revenus du portefeuille titres d'investissement ».

3.5 Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres commercial se compose des titres à revenu fixe et/ou à revenu variable détenus à des fins de transaction ou de placement. A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

3.6 Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

3.7 Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

3.8 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

Assimilées à des intérêts, les plus-values sur participations-financement sont constatées en produits à mesure qu'elles sont courues, lorsque leur encaissement effectif est jugé raisonnablement sûr.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la Banque, sont pris en compte en résultat dès leur encaissement.

4- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure que les tirages sont effectués.

Les intérêts et les commissions sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

5- Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations détenues à des fins administratives sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la Banque sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la BFPME, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33%
- Matériel de transport	20%
- Matériel informatique	33%
- Equipements de bureau	10%
- Agencements, aménagements et installations	10%

6- Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

7- Provision pour avantages du personnel

En application de la convention collective des banques, les employés de la banque ont droit à une indemnité de départ à la retraite qui est égale à six salaires.

La société comptabilise une provision pour avantages du personnel (passif) afin de faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite.

Cette provision devrait résulter d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la Norme Comptable Internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

V- Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers

A- Notes au bilan

1. Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT

	31/12/2013	31/12/2012
Caisse	1 791	2 698
Avoirs, en dinars, à la BCT	161 492	54 666
Total	163 283	57 363

2. Créances sur les établissements bancaires

	31/12/2013	31/12/2012
Placements/Marché Monétaire et créances rattachées	23 150 000	1 500 138
Créances sur les établissements bancaires	8 332 003	1 443 589
Total	31 482 003	2 943 726

Placements/Marché Monétaire et créances rattachées :

- Placement à terme chez la BNA de 20 900 000 DNT
- Placement au jour le jour chez la BNA de 2 250 000 DNT

Les Créances sur les établissements bancaires venant essentiellement des comptes bancaires ouverts pour la ligne japonaise (JBIC) pour 4 832 996 TND et la ligne FADES pour 2 156 978 TND.

3. Créances sur la clientèle

	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012 Publié
Créances sur ressources ordinaires	109 386 127	106 542 903	106 542 903
Principal	95 186 868	97 592 961	97 592 961
Intérêts	14 134 974	8 861 907	8 861 907
Commissions d'engagement	64 284	88 035	88 035
Créances sur ressources spéciales	108 212 755	66 409 472	66 409 472
Principal	101 190 517	63 175 274	63 175 274
Intérêts	6 814 538	3 128 525	3 128 525
Commissions d'engagement	207 700	105 672	105 672
Total brut des créances sur la clientèle	217 598 882	172 952 374	172 952 374
A déduire couverture (*)	(45 600 324)	(26 433 365)	(24 680 877)
Total net des créances sur la clientèle	171 998 558	146 519 009	148 271 497

(*) Les provisions sont constituées de :

	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012 Publié
Provisions (sur une base individuelle)	(21 233 575)	(11 839 440)	(11 839 440)
Provisions collectives	(3 829 341)	(3 713 677)	(3 713 677)
Provisions additionnelles circulaire n°2013-21	(4 213 641)	(1 752 488)	-
Agios réservés	(16 323 767)	(9 127 760)	(9 127 760)
Total	(45 600 324)	(26 433 365)	(24 680 877)

L'analyse des engagements bilanciaux et extra-bilanciaux, par classe de risque se présente au 31 Décembre 2013 comme suit :

Analyse et classification des engagements envers la clientèle par classe de risque :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B1	B2	B3	B4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Principal à échoir, sur ressources ordinaires	8 031 850	17 889 533	2 957 000	2 453 384	27 221 474	58 553 241
Principal à échoir, sur ressources spéciales	29 299 790	36 196 993	1 870 932	5 553 281	20 145 976	93 066 972
Impayés en principal	659 765	3 727 996	661 360	1 100 787	38 616 947	44 766 854
Impayés en intérêts	322 331	1 677 707	251 054	539 851	15 691 621	18 482 565
Impayés en commissions d'engagement	10 686	61 174	666	9 186	48 785	130 497
Intérêts et CE courus et non échus	1 048 381	1 008 355	48 299	102 529	363 082	2 570 647
ENGAGEMENTS BILANTIELS(1)	39 372 804	60 561 758	5 789 310	9 759 019	102 087 885	217 570 776
ENGAGEMENTS HORS BILAN	20 852 380	5 354 134	350 237	846 457	3 040 382	30 443 590
TOTAL ENGAGEMENTS	60 225 184	65 915 892	6 139 547	10 605 476	105 128 267	248 014 366
Agios réservés	-	-	(286 610)	(539 066)	(15 498 092)	(16 323 767)
Provisions sur engagements bilanciaux douteux	-	-	(476 285)	(2 136 987)	(18 617 503)	(21 230 776)
Provisions sur engagements extra-bilanciaux douteux	-	-	-	-	(2 800)	(2 800)
Provision additionnelle 2013-21	-	-	-	-	(4 213 641)	(4 213 641)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(762 895)	(2 676 053)	(38 332 035)	(41 770 983)
ENGAGEMENTS NETS	60 225 184	65 915 892	5 376 652	7 929 423	66 796 232	206 243 383
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			2.48%	4.28%	42.39%	
				49.14%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			12.43%	25.23%	36.46%	
				34.27%		

(1) Ce total issu de la base de données des risques dégage par rapport aux données comptables, un écart positif non justifié de 28 106 DT.

Une augmentation de la part des créances classées (+15,44%) pour atteindre 49,14% contre un niveau de 33,70% en 2012, 25,74% en 2011 et 16,05% en 2010, soit un risque additionnel de 51,040MDT par rapport à 2012.

Couverture des risques par les provisions collectives

Conformément à la note aux établissements de crédits n°2012-08 fixant la méthodologie de détermination de la provision collective instaurée par la BCT à travers sa circulaire n°2012-02 du 11 janvier 2012 pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier, le montant de la dotation de 2013 pour la provision collective est détaillé comme suit :

Catégorie	Engagement 2013	Taux de migration Tmgi	Facteur Scalaire Fsgj	Risque additionnel prévu	Taux de provisionnement	Provision collective 2013
Crédits d'investissement	117 635 195			20 961 807		3 550 685
Agriculture	5 610 796	11.0%	1.059	653 392	24,3%	159 096
Autres industries	4 274 919	32.8%	1.579	2 214 236	25,0%	553 559
Autres services	20 154 750	20.4%	1.080	4 441 483	25,0%	1 110 371
Bâtiments et travaux publics BTP	1 139 017	22.1%	1.000	251 352	20,9%	52 492
Industries manufacturières	86 455 713	15.5%	1.001	13 401 345	12,5%	1 675 168
Relations Foprodu-Rictic	6 370 982			1 114 624		278 656
Autres industries	122 529	32.8%	1.579	63 465	25,0%	15 866
Autres services	970 245	20.4%	1.080	213 812	25,0%	53 453
Bâtiments et travaux publics BTP	292 098	22.1%	1.000	64 459	25,0%	16 115
Industries manufacturières	4 986 110	15.5%	1.001	772 888	25,0%	193 222
Total Classes 0 & 1	124 006 177			22 076 431		3 829 341

Le calcul de la provision collective passe par quatre étapes :

- Répartition des engagements de la Banque par secteur d'activité
- Détermination du taux de migration moyen

$$TMgi = \frac{\text{Risque additionnel du groupe (i) de l'année N}}{\text{Engagements 0 et 1 du groupe (i) de l'année N-1}} \times 100$$

Le risque additionnel du groupe (i) désigne les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe (i) devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N.

- Calcul du facteur scalaire

Chaque TMgi sera ajusté par un coefficient multiplicateur dit « Facteur Scalaire - FSgi » pour tenir compte de l'impact de la conjoncture exceptionnelle observée en 2013.

$$FSgi = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe (i) en 2013}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe (i) en 2012}}$$

- Estimation du taux de provisionnement

Cette étape consiste à déterminer le taux de provisionnement moyen observé durant les deux années antérieures pour chaque groupe de créances (TPgi). Ainsi, le montant de la provision collective est calculé comme suit :

$$\text{Provision collective (gi)} = [\text{Engagements (gi) 2013} \times TMgi \times FSgi] \times TPgi$$

4. Portefeuille d'investissement

	31/12/2013	31/12/2012
Titres de Participation "SPCS"	500 000	500 000
Titres de Participation "SODINO"	1 200 000	1 200 000
Titres de Participation "SODEK"	548 798	548 798
Titres de Participation "FONS IRADA LE KEF"	400 000	400 000
Titres de Participation "FONS IRADA JENDOUBA"	400 000	400 000
Titres de Participation "SODESIB"	200 000	100 000
Titres de Participation "CITECH SBZ"	50 000	50 000
Titres de Participation "SCIT KEF" (*)	50 000	50 000
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(988 404)	(270 783)
SPCS	(262 442)	-
SODINO	(350 811)	(148 941)
SODEK	(163 559)	(114 441)
SODESIB	(106 384)	(7 401)
SCITKEF	(105 208)	-
Total	2 360 394	2 978 015

(*) Participation libérée du quart

5. Valeurs immobilisées

Cette rubrique présente une valeur nette de 785 061 DT au 31 décembre 2013, contre 712 887 DT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 9% ; le tableau des immobilisations et des amortissements se présente comme suit :

	Immob. en cours	Matériel de transport	Matériel de communication	Matériel Informatique	MMB	AAI	Charges reportées	Logiciel	Total
Coût d'acquisition									
Au 31/12/2012	-	658 812	20 970	483 910	415 959	271 132	26 098	159 780	2 036 660
+Acquisitions 5-1	11 008	-	64 821	114 812	78 920	3 648	-	54 662	327 871
Au 31/12/2013	11 008	658 812	85 791	598 722	494 879	274 780	26 098	214 442	2 364 531
Amortissement									
Au 31/12/2012	-	497 698	5 596	393 617	185 199	91 115	19 184	131 365	1 323 773
Dotation de l'exercice		89 384	7 182	61 222	45 327	27 382	6 914	18 287	255 698
Au 31/12/2013	-	587 082	12 778	454 839	230 526	118 497	26 098	149 651	1 579 470
VNC au 31/12/2013	11 008	71 730	73 014	143 883	264 353	156 283	-	64 791	785 061

5-1 Les acquisitions réalisées au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

	(Montant en DT)
Immobilisations incorporelles en cours	11 008
-Mission de diagnostic du système d'information	11 008
Matériel de communication	64 821
- Standard Téléphonique	64 821
Matériel informatique	114 812
-Divers matériels informatiques (pc portables)	114 812
Logiciel	54 662
-Acquisition de licences informatiques	50 414
-Développement logiciel SEEDOC	4 248
Mobilier Matériel de Bureau	78 920
-Mobilier de bureaux	78 920
Agencements Aménagements Installations	3 648
-Fabrication, fourniture et pose d'une enseigne lumineuse	1 454
-Rayonnage métallique	1 405

-Confection, fourniture et pose des rideaux verticaux pour bureau	789
Total	327 871

6. Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève à 2 195 463 DT au 31 décembre 2013 contre 844 055 DT fin 2012, soit une augmentation de 62%, il s'analyse comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	
Comptes d'attente & de régularisation	1 562 077	169 251	
- Charges constatées d'avance	36 711	19 961	
- Commission dépositaire FCPR à recevoir	17 514	17 430	
- Actualisation sur contrats de couverture à terme(*)	1 489 500	-	
- Compte d'Attente	6-1	18 353	131 860
Autres	633 385	674 4	
- Commissions d'étude et de gestion à recevoir	6-2	159 909	192 765
- Provisions sur Commission d'étude	6-3	(31 535)	-
- Crédit d'impôt sur les sociétés		183 289	181 895
- Personnel	6-4	318 199	286 429
- Débiteurs divers		3 523	13 715
Total	2 195 463	844 055	

(*) Il s'agit d'une perte de change couverte par un instrument financier sur la ligne FADES.

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de fluctuation du taux de change fait l'objet d'une couverture auprès du fonds national de garantie géré par la Compagnie de réassurances « Tunis - Ré ».

6-1- Ce poste enregistre au 31 décembre 2013 une diminution de 113 507 DT par rapport à 31 décembre 2012.

Cette baisse est expliquée essentiellement par la récupération des échéances en principale et intérêt du dossier LBM sur la ligne de crédit espagnole et ce après la signature d'une reconnaissance de dette relative à cette relation au profit de la banque en 2013.

La banque a comptabilisé, au paravent, les échéances en principales et intérêts sur la ligne Espagnole dans un compte d'attente, suite à une certitude relative à l'issue du dossier LBM objet d'une lettre d'engagement de la BFPME au profit de la BH.

Cette lettre d'engagement, imputée sur la ligne Espagnole, a été destinée à la couverture partielle d'un reliquat équivalent à 167 mille euros (320 mille DT) d'une lettre de crédit ouverte par la BH au nom de la société LBM au profit de son fournisseur Espagnol FGIC.

6-2- Les commissions d'étude et de gestion représentent les sommes perçues par la BFPME suite à l'examen des demandes de financement présentées par les promoteurs. Ces commissions sont prélevées lors du 1^{er} déblocage. A défaut, ces commissions seront payées directement par les clients.

A partir de l'exercice 2013, une nouvelle commission a été instaurée sur les crédits imputés sur la ligne JBIC avec un taux égal à 0,6% du montant de crédit.

6-3- La banque a constitué à partir de l'exercice 2013 une provision pour dépréciation des commissions de gestion impayées pour plus d'un an, soit à partir du 31 décembre 2011.

6-4- Cette rubrique renferme un solde de 318 199 qui comporte d'une part, le reliquat des avances et prêts restants dus pour un montant de 283 990 DT, et comporte d'autre part un solde de 34 209 dinars qui constitue les éléments de salaire du détaché Adel Arfaoui, qui ne sont pas encore remboursés par le ministère de l'agriculture depuis l'exercice 2010.

7. Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires et Financiers

	31/12/2013	31/12/2012
Fonds Souk Ettanmia USA	1 712	631 710
Fonds Souk Ettanmia (*)	341 861	-
Total	343 573	631 710

(*) Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative Souk Al-tanmia, découlant de l'accord entre l'Etat Tunisien et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), la BFPME a été désignée comme intermédiaire financier. Dans ce sens, la BFPME reçoit une contribution, non productrice d'intérêt, versée dans un compte bancaire STB.

Cette contribution est destinée à financer les projets prioritaires choisis par le comité de pilotage du fond.

8. Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste totalise la somme de 3 957 013 DT au 31 décembre 2013 contre 2 730 799 DT au 31 décembre 2012, soit une augmentation du 26%. Il se détaille comme suit :

		31/12/2013	31/12/2012
Dépôts des Fonds communs de placement à risque		30 987	426
Dépôts du Fonds d'amorçage		442	100
Autres sommes dues à la clientèle	8-1	3 849 834	2 730 273
Retenue de garantie 5% CDD	8-2	75 750	-
Total		3 957 013	2 730 799

8-1- Il s'agit des avances reçues de la SOTUGAR au titre des créances passées en contentieux.

Dès le passage de la créance couverte par la Société Tunisienne de Garantie en contentieux, la BFPME lance un appel de garantie auprès de la SOTUGAR pour bénéficier d'une avance restituable de 50% de la créance impayée.

Dans le cas de recouvrement de la créance par la BFPME après la mise œuvre de la procédure contentieuse, la banque doit restituer le montant de l'avance versée par la SOTUGAR.

En cas de perte définitive, la SOTUGAR doit verser une somme complémentaire de 25% du montant de la créance impayée à la BFPME pour atteindre un total de 75% de couverture.

8-2- Cette rubrique enregistre les retenues de garantie sur les contrats de développement BFPME (CDD) d'un taux de 5% du montant du prêt. Cette somme sera conservée par la BFPME comme gage numéraire. Le montant de la retenue sera prélevé lors du premier déblocage et sera restitué à l'emprunteur après remboursement intégral du crédit augmenté des intérêts produits.

9. Emprunts et ressources spéciales

Les ressources spéciales ont atteint 124 636 017 DT au 31 décembre 2013 contre 63 547 703 DT au 31 décembre 2012, enregistrant ainsi une augmentation de 49%, elles se détaillent comme suit :

		31/12/2013	31/12/2012
Ressources spéciales d'origine extérieure		113 457 550	54 354 169
Ligne italienne		6 566 453	6 515 288
Ligne espagnole		1 952 844	1 969 666
Ligne FOCRED		586 756	736 378
Ligne JBIC	9-1	40 946 266	31 454 822
Ligne Française		2 254 230	2 048 515
Ligne FADES	9-2	49 401 000	11 629 500
Ligne BIRD	9-3	8 000 000	-
Ligne BAD		3 750 000	-
Ressources spéciales d'origine budgétaire		9 952 771	8 417 560
FOPRODI	9-4	9 653 871	8 118 660
RITI		298 900	298 900
Dettes rattachées aux ressources spéciales		1 225 696	775 974
D'origine extérieure (intérêts courus)		688 979	436 783
D'origine budgétaire (intérêts courus)		536 717	339 191
Total		124 636 017	63 547 703

9-1- Les ressources de la ligne Japonaise ont connu une augmentation de 9 491 444 DT expliquée principalement par 5 tirages effectués en 2013 pour un montant de 13 763 234Dt, et la tombée de deux échéances pour 4 271 790 DT.

9-2- L'augmentation des ressources FADES d'un montant de 37 771 500 DT, est expliquée par 3 tirages effectués en 2013 pour un montant de 36 060 000 DT, ainsi que l'effet net de l'actualisation de l'emprunt FADES pour 1 711 500 DT.

9-3- il s'agit d'une convention signée en date du 16 novembre 2012 entre l'état Tunisien et la BFPME, pour un montant de 8 000 000 DT, en effet ce montant découle de l'accord de financement du prêt entre l'état tunisien et la BIRD (Banque internationale pour la reconstitution et le développement) en date du 7 septembre 2011 pour un montant de 34 800 000 Euro est destiné à financer le projet de développement des micro, petites et moyennes entreprises.

9-4- Les débloquages effectués sur les ressources d'origine budgétaires (FOPRODI) totalisent en 2013 un montant de 1 545 855 DT, contre des tombées d'échéances en principal pour 69 322 DT.

10. Autres passifs

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 571 995 DT au 31 décembre 2013 contre 2 634 138 DT fin 2012, enregistrant une baisse de 2% et se détaillant ainsi :

	31/12/2013	31/12/2012
Provisions pour passifs et charges	148 530	393 141
Comptes d'attente et de régularisation	1 070 299	1 098 534
- Dons à payer à l'amicale de la BFPME	120 000	20 000
- Autres charges à payer (Loyers, Jetons de présence, Congés et primes à payer au personnel ...)	10-1 948 474	850 970
- Commissions	1 825	5 564
- Actualisation sur contrats de couverture à terme (*)	-	222 000
Autres créditeurs	1 353 166	1 142 463
- Fournisseurs	438 346	271 264
- Etat, impôts et taxes	10-2 185 202	170 056
- Organismes de sécurité sociale	239 937	227 458
- Crédoiteurs divers	10-3 489 680	473 685
Total	2 571 995	2 634 138

(*) Il s'agit d'un gain de change couvert par un instrument financier sur la ligne FADES.

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de fluctuation du taux de change fait l'objet d'une couverture auprès du fond national de garantie géré par la Compagnie de réassurances « Tunis - Ré ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont actualisées au cours de change à la date de clôture. Les différences de change, pertes ou profits, sont imputées sur le résultat de l'exercice par application de la norme comptable internationale IAS 21 « Effet des variations des cours des monnaies étrangères ».

Parallèlement, le contrat de couverture, conclu avec Tunis-Ré, contre les fluctuations du taux de change est comptabilisé en tant qu'instrument de couverture, selon la norme comptable internationale IAS 39. Il est ensuite évalué à sa juste-valeur qui correspond au risque de change encouru et estimé à la date de clôture.

10-1 Autres charges à payer

	2013	2012
Jeton de présence	217 571	172 500
Congés à payer	374 221	380 588
Honoraires CAC	29 389	54 500
Loyer siège et frais de fonctionnement	132 253	99 651
Prime pour couverture du risque de change ligne FADES	82 335	35 554
Provision régularisation salaire PDG (*)	95 191	90 483
Autres charges	17 514	17 694
Total	948 474	850 970

(*) Il s'agit de la régularisation de la rémunération du PDG de la BFPME dont 11 191 DT de charges patronales pour la période allant du 1^{er} mars 2005 au 31 août 2010, ainsi que pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2013 tel que approuvé par le conseil d'administration dans sa réunion en date du 11 mai 2012.

10-2 Etat impôts et taxes

	2013	2012
TVA à payer	74 235	49 114
Retenus à la source	98 489	105 482
TFP à payer	8 466	10 454
contribution FOPROLS à payer	4 012	5 005
Total	185 202	170 056

10-3 Crédeurs divers

Le solde de ce compte comporte principalement la prime de bilan à payer au personnel pour un montant de 374 000 DT.

11. Capitaux propres

Les capitaux propres ont passé de 84 510 705 DT au 31 décembre 2012 à 77 476 163 DT au 31 décembre 2013, soit une baisse de (environ 11%) détaillée comme suit :

	Capital	Capital non appelé	Réserves légales	Réserves pour Fonds social	Autres Capitaux Propres	Résultat de l'exercice	Résultats reportés	Total
Solde au 31/12/2011	100 000 000	(11 749 998)	28 464	67 440	987 036	(6 565 013)	(1 036 022)	81 731 908
Libération du 4 ^{ème} quart du K		11 749 998						11 749 998
Utilisation sur les réserves pour fonds social				(42 860)				(42 860)
Affectations des résultats 2011						6 565 013	(6 565 013)	-
Résultat net au 31/12/2012						(9 960 807)		(9 960 807)
Don et Subvention (Fonds Suisse)					2 784 956			2 784 956
Solde au 31/12/2012 Publiés	100 000 000	-	28 464	24 580	3 771 992	(9 960 807)	(7 601 035)	86 263 193
Modifications Comptables circulaire n° 2013-21						(1 752 488)		(1 752 488)
Solde au 31/12/2012 Retraités	100 000 000	-	28 464	24 580	3 771 992	(11 713 295)	(7 601 035)	84 510 705
Correction des réserves pour fonds social				42 860				42 860
Affectations des résultats 2012						11 713 295	(11 713 295)	-
Résultat net au 31/12/2013						(11 610 386)		(11 610 386)
Don Fonds Suisse					4 532 984			4 532 984
Solde au 31/12/2013	100 000 000		28 464	67 440	8 304 975	(11 610 386)	(19 314 330)	77 476 163

B- Notes à l'Etat des Engagements Hors Bilan

1. Engagements de financement donnés

Cette rubrique a enregistré une baisse de 18 % par rapport à l'exercice 2012, elle se détaille comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Crédits notifiés et non utilisés	24 717 468	30 001 341
Lettres d'engagements donnés en couverture de crédit documentaires	5 726 122	7 224 639
Total	30 443 590	37 225 980

2. Engagements de financement reçus

Cette rubrique a connu une baisse de 66 % par rapport à l'exercice 2012 ; elle se détaille comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Engagements de financement reçus sur ligne JBIC	20 918 956	21 281 611
Engagements de financement reçus sur ligne FADES	-	34 888 500
Engagements de financement reçus sur ligne BAD	2 250 000	6 000 000
Engagements de financement reçus sur ligne BIRD	-	8 000 000
Total	23 168 956	70 170 111

C- Notes à l'Etat de Résultat

1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent un montant de 9 138 365 DT au 31 décembre 2013 contre 6 142 035 DT au 31 décembre 2012, enregistrant ainsi une augmentation de 33%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	487 957	157 854
Intérêts des placements sur le marché monétaire	487 957	157 854
Opérations avec clientèle	8 650 408	5 984 181
Intérêts des crédits à long et moyen terme	8 233 122	5 596 935
Commissions assimilées à des intérêts	411 147	382 063
Intérêts sur prêts au personnel	6 140	5 183
Total	9 138 365	6 142 035

2. Commissions (en produits)

Les commissions totalisent un montant de 446 946 DT au 31 décembre 2013 contre 547 642 DT au 31 décembre 2012, enregistrant ainsi une baisse de 22% ; elles se détaillent comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Commission d'étude	318 834	526 160
Commission sur Fonds Budgétaires	28 888	13 027
Commission sur Ligne JBIC	95 156	-
Autres	4 068	8 455
Total	446 946	547 642

3. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts courus et charges assimilés totalisent un montant de 2 876 092 DT au 31 décembre 2013 contre 1 675 819 DT au 31 décembre 2012, enregistrant une augmentation de 41%, ils se détaillent comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts sur ressources spéciales	2 837 823	1 544 694
Intérêts sur Ligne ITALIENNE	180 986	172 794
Intérêts sur Ligne ESPAGNOLE	68 125	34 208
Intérêts sur Ligne FRANÇAISE	46 955	39 187
Intérêts sur Ligne JBIC	1 533 859	1 235 412
Intérêts sur Ligne FOCRED	22 825	27 793
Intérêts sur Ligne FADES	637 960	34 889
Intérêts sur Ligne BIRD	306 362	-
Intérêts courus sur crédit spécial BM	-	412
Intérêts sur Ligne BAD	40 750	-

Intérêts sur emprunts marché monétaire	38 269	131 126
Total	2 876 092	1 675 819

4. Commissions encourues

Les commissions encourues totalisent 708 015 DT au 31 décembre 2013 contre 63 431 DT au 31 décembre 2012 après retraitement, soit une augmentation de 94 %, elles se détaillent comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012 après retraitement	31/12/2012 avant retraitement
Commissions bancaires	8 387	9 957	9 957
Diverses cotisations (Swift, STICODIVAM...)	22 345	17 765	17 765
Commissions sur Emprunts (JBIC, BIRD)	73 317	153	153
Prime pour couverture du risque de change 4-1	603 966	35 555	-
Total	708 015	63 431	27 876

4-1 En 2012, la prime pour couverture du risque de change a été présentée parmi les charges générales d'exploitation. Ce compte a enregistré une augmentation de 568 411 DT par rapport à l'exercice 2012, qui est expliquée principalement par le règlement de deux primes d'assurance au profit de la société Tunisienne de réassurance et ce au titre de la couverture du risque de change des échéances du 01/06/2013 et du 01/12/2013 du crédit FADES. Par ailleurs, il est à noter que les tirages effectués en 2013 sur cette ligne s'élèvent à 36 060 000 DT contre un seul tirage en 2012 à la date du 08 novembre 2012 pour un montant de 11 629 500 DT.

5. Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations aux provisions constatées au 31 décembre 2013 s'élèvent à 11 757 876 DT contre 11 166 509 DT au 31 décembre 2012 après retraitement, soit une augmentation de 19 %, elles se détaillent comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012 Après retraitement	31/12/2012 Avant retraitement
Provisions pour créances douteuses	10 358 303	8 118 458	8 118 458
Provisions collectives	115 665	1 508 751	1 508 751
Provisions additionnelles circulaire n°2013-21	2 461 153	1 752 488	-
Reprise sur provisions pour créances douteuses	(964 169)	(234 914)	(234 914)
Provisions pour commission d'étude	31 535	-	-
Provision pour risques et charges	75 389	21 726	21 726
Reprise sur provisions pour risques et charges	(320 000)	-	-
Total	11 757 876	11 166 509	9 414 021

6. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation totalisent un montant de 1 328 717 DT au 31 décembre 2013 contre 416 330 DT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 69 %, ils se détaillent comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Agios créditeurs des comptes ordinaires	123 321	39 615
Quote-part Dons et Subventions virés au résultat (*)	1 201 116	116 120
Autres produits (frais de gestion Fonds Suisse)	4 279	260 595
Total	1 328 717	416 330

(*) La variation de cette rubrique est due à l'affectation d'un montant de 1 200 000 DT en produit, dédié au renforcement des capacités de la BFPME et accordé par le QFF (fonds Qatari).

7. Frais de personnel

Cette rubrique totalise 4 607 718 DT au 31 décembre 2013 contre 4 304 194 DT en 2012 soit une augmentation de 7% ; elle s'analyse comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Traitements, salaires et primes du personnel	3 686 889	3 348 139
Traitements, salaires et primes du personnel détaché	4 790	97 451
Charges sociales légales	637 849	540 162
Autres charges du personnel	278 189	318 442
Total	4 607 718	4 304 194

8. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation totalisent au 31 décembre 2013 un montant de 1 582 877 DT contre 1 355 037 DT, soit une augmentation de 14 % ; elles s'analysent ainsi :

		31/12/2013	31/12/2012 après retraitement	31/12/2012 avant retraitement
Locations	8-1	610 035	496 281	496 281
Missions et réceptions		71 650	49 476	49 476
Transport et déplacement		18 456	21 043	21 043
Primes d'assurance	8-2	100 857	23 677	23 677
Jetons de présence		53 857	51 500	51 500
Dons et subventions accordés		100 000	104 700	104 700
Impôts et taxes		88 320	81 955	81 955
Fournitures diverses et autres services extérieurs		539 702	526 405	526 405
Prime pour couverture du risque de change sur ligne FADES		-	-	35 555
Total		1 582 877	1 355 037	1 390 592

8-1- cette rubrique enregistre les frais de location du siège social de la banque ainsi que les divers bureaux régionaux, en effet cette l'augmentation enregistrée est la conséquence de l'application du taux d'augmentation annuel qui varie entre 5 et 8%, ainsi que la location de nouveaux bureaux.

8-2- Le poste prime d'assurance a enregistré une augmentation de 77 180 DT, qui est expliquée en majorité par la conclusion d'un nouveau contrat d'assurance qui a pris effet à partir du 01 Janvier 2013.

9. Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les sociétés s'élève au 31 décembre 2013 20 066 DT, contre 7 797 Dt au 31 décembre 2012. Il s'agit du minimum d'impôt calculé sur la base de 0.2% du chiffre d'affaire brut.

D- Notes à l'Etat des Flux de Trésorerie

1. Immobilisations financières

Nature de l'opération	Montant libéré
Virement du reliquat du capital de la SODESIB	100 000

2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Nature de l'immobilisation	Montant décaissé
Achat appareils de téléphone IP	51 686
Développement LOGICIEL SEEDOC	4 026
Enseigne Lumineuse	1 354
Autres Immobilisations	1 492
TOTAL	58 558

3. Augmentation /diminution des ressources spéciales

Nature de ressources	TIRAGE/Encaissement FOFRODI	Remboursement échéances/commissions	Variation
Ligne BIRD	8 000 000	-	8 000 000
Ligne BAD	3 750 000	-	3 750 000
FOPRODI (ressources d'origine budgétaire)	102 746	60 463	42 283
JICA	13 763 235	5 742 253	8 020 982
FADES	36 060 000	-	36 060 000
Ligne Espagnole	-	222 123	(222 123)
Ligne Italienne	-	421 253	(421 253)
Ligne Allemande et française	-	177 971	(177 971)
Commissions sur tirage	-	20 047	(20 047)
RITI (ressources d'origine budgétaire)	-	1 072	(1 072)
TOTAL	61 675 981	6 645 181	55 030 800

4. Liquidités et équivalents de liquidités

Le détail des composantes des liquidités et équivalents de liquidités de la Banque se présente, au début et à la clôture de l'exercice clos le 31 Décembre 2013, comme suit :

	Fin	Début
+ Caisse	1 791	2 697
+ Avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	161 492	54 666
+ Créances sur les établissements bancaires	8 332 003	1 443 589
+ Placements sur le marché monétaire	23 150 000	1 500 000
Total	31 645 286	3 000 952

E- Note sur la détermination du Résultat fiscal :

Le résultat fiscal est déterminé à partir du résultat comptable en procédant aux réintégrations et déductions visant à se conformer à la législation fiscale ou résultant des dispositions d'avantages fiscaux.

Le modèle du tableau de détermination du résultat fiscal établi par l'administration fiscale retient comme base de départ pour le calcul du résultat fiscal imposable, le résultat net après modifications comptables.

I. LES REINTEGRATIONS

1. Subventions et dons excédentaires

Dans la mesure où ils sont justifiés et à concurrence de 2 % du chiffre d'affaires brut, les dons et subventions servis à des œuvres ou organismes d'intérêt général, à caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social ou culturel. Cependant, les dons et subventions accordés aux organismes, projets et œuvres sociales dont la liste est fixée par décret sont déductibles pour leur totalité. (Article 12-5 du code de l'IRPP et de l'IS)

Les dons et subventions doivent faire l'objet d'un relevé détaillé indiquant l'identité des bénéficiaires et les montants qui leur ont été accordés. Ce relevé est joint obligatoirement à la déclaration annuelle des revenus.

2. Réceptions, cadeaux, et frais de restauration et de spectacle excédentaires

Ne sont pas admis en déduction pour la détermination du bénéfice les cadeaux de toutes natures, les frais de réception y compris les frais de restauration et de spectacle qui dépassent 1% du chiffre d'affaires brut réalisé par l'entreprise avec un maximum déductible de vingt mille dinars par exercice. (*Article 14-1er du code de l'IRPP et de l'IS*)

Selon sa doctrine, l'administration entend par chiffre d'affaires brut le chiffre d'affaires toutes taxes comprises.

3. Les jetons de présence autres que correspondant à un remboursement de frais

Les jetons de présence ne sont déductibles que pour la fraction estimée équivalente au remboursement des frais de présence aux réunions du conseil d'administration.

Le surplus doit être réintégré dans le résultat fiscal de la personne morale bien qu'il reste, selon la doctrine administrative, imposable entre les mains du bénéficiaire qu'il s'agisse d'une personne physique ou d'une personne morale. (*Article 48- VI du code de l'IRPP et de l'IS*).

Dans la pratique du contrôle fiscal, les frais de présence déductibles fiscalement sont, généralement évalués sur la base de 1 000 dinars par administrateur et par séance du conseil, soit par exemple, si le conseil se réunit 5 fois dans l'année, les frais de présence déductibles par administrateur sont évalués à 5 000 dinars.

4. L'impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés n'est pas admis parmi les charges déductibles pour la détermination du bénéfice imposable. (*Article 48- VIII du code de l'IRPP et de l'IS*)

5. Provisions pour dépréciation des créances douteuses

a- Créances irrécouvrables ne dépassant pas cent dinars

Le résultat net est établi après déduction des créances douteuses dont le nominal par client ne dépasse pas cent dinars, sous réserve que l'entreprise ne continue pas à entretenir des relations d'affaires avec le débiteur, que leur échéance remonte à plus d'un an et que l'entreprise présente à l'administration un état nominatif des débiteurs concernés joint à la déclaration de l'impôt sur le revenu. (*Article 12.3 du code de l'IRPP et de l'IS*)

b- Créances douteuses dont le montant dépasse 100 dinars par client

Les provisions pour créances douteuses, y compris les impôts indirects qu'elles ont subis, pour lesquelles une action en justice est engagée, sont déductibles du bénéfice imposable.

Pour bénéficier de ces déductions, les entreprises sont tenues de joindre à leur déclaration de l'impôt sur le revenu un état détaillé des provisions constituées. (*Article 12-4 (nouveau) du code de l'IRPP et de l'IS*).

II. LES DEDUCTIONS

a- Reprise sur provisions pour créances douteuses

Le régime fiscal des reprises sur provisions pour créances douteuses est fonction du traitement fiscal initial de cette provision. En effet, toute reprise sur une provision initialement déduite est imposable. En revanche, si la provision est non déduite initialement, son annulation par la constatation d'un profit n'est pas imposable.

Si l'annulation de la provision s'effectue en même temps que l'inscription en perte définitive de la créance, le régime fiscal de la perte est régié par les règles de déductibilité applicables aux créances inscrites en perte définitive.

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
BANQUE DE FINANCEMENT DES PME**

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2013**

En exécution de la mission de Co-commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de la Banque de financement des PME (BFPME) arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

I. Rapport sur les états financiers annuels

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la Direction dans la préparation et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des Co-commissaires aux Comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les états financiers ci-joints, qui couvrent la période allant du 1er Janvier au 31 décembre 2013, font apparaître un total bilan net de 208 985 KDT, un résultat net déficitaire de 11 610 KDT et une variation de trésorerie positive de 28 644 KDT.

3. Justification de l'opinion avec réserve

Nos travaux d'audit ont été limités par l'absence d'une base de données exhaustive et mise à jour des garanties hypothécaires et autres garanties reçues par la BFPME en couverture des risques encourus sur sa clientèle. En effet, ces dernières ne sont identifiées que pour les relations classées et ne font l'objet d'une évaluation indépendante et récente que pour certaines relations classées présentant des engagements significatifs.

Aussi, les garanties reçues par la BFPME en couverture des risques encourus sur sa clientèle ne sont pas prises en compte au niveau de la rubrique « Garanties reçues », et ce, comme il a été ci-haut reporté, faute d'un inventaire exhaustif de ces garanties.

De ce fait, l'absence d'un inventaire exhaustif des garanties peut impacter l'estimation des provisions à constituer sur les relations classées.

4. Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles des questions évoquées au paragraphe 3, les états financiers annexés au présent rapport présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) au 31 décembre 2013, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Paragraphe d'observation

Comme il est indiqué au paragraphe 5 de la Note II des états financiers, la Banque a constitué, en application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce en appliquant les quotités minimales prévues par ladite circulaire. Conformément aux termes de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 ont été imputées sur les capitaux propres d'ouverture de la banque au titre de l'exercice 2013.

L'adoption des nouvelles règles, a été traitée en tant que changement de méthodes comptables au sens du paragraphe 11 de la norme comptable NC 11 relative aux modifications comptables, et appliquée d'une manière rétrospective. Ainsi, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées pour les besoins de la comparabilité.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2013, les provisions additionnelles constituées conformément à la nouvelle circulaire totalisent un montant de 4 213 KDT dont 1 752 KDT imputés sur les capitaux propres d'ouverture et le reste soit 2 416 KDT par la constatation d'une dotation aux provisions au titre de l'exercice 2013.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

6. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur.

- 6.1 En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du conseil d'administration destiné à l'assemblée générale ordinaire. Les informations sur les comptes contenues dans ce rapport n'appellent pas de notre part de remarques particulières.
- 6.2 En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. Nous avons relevé le défaut de signature et de dépôt auprès du Conseil du Marché Financier (CMF) du cahier des charges prévu par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.
- 6.3 En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne de la BFPME.

Nous avons relevé, sur la base de notre examen, l'existence d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne. Ces déficiences concernent particulièrement l'absence d'intégration de l'application de gestion des crédits « BTK » à celle dédiée à la comptabilité engendrant des discordances entre les deux sources d'informations. Cependant, nous avons pris en considération ces insuffisances lors de la conception et de la réalisation des procédures d'audit.

Tunis, le 21 juillet 2014
Les co-commissaires aux comptes

Cabinet IMAC
Abderrazek SOUEI

Cabinet Samir Labidi
Samir LABIDI

**MESDAMES, MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
BANQUE DE FINANCEMENT DES PME**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 65- 2001 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédits et de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration ne nous a pas avisés de l'existence, au titre de l'exercice 2013, de conventions nouvelles entrant dans le cadre de celles prévues par les articles susmentionnés .Nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles conventions.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Votre conseil d'administration ne nous a pas avisés de la réalisation, au cours de l'exercice 2013, d'opérations relatives à des conventions conclues antérieurement à l'exercice audité et produisant encore leurs effets au cours de celui ci .Nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

C. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit:

- a) La rémunération du président directeur général a été fixée par arrêté du premier ministre en date du 15 septembre 2010. Elle se compose mensuellement, des éléments suivants :

Elément	Montant (DT)
Un traitement de base	900
Une indemnité de logement	200
Une indemnité de représentation	1 580
Une indemnité de gestion	350
Une indemnité provisoire pour remboursement des frais liés à la fonction	1 120
une indemnité complémentaire	1 550
TOTAL	5 700

Le PDG bénéficie aussi d'une voiture de fonction, d'un quota de 450 litres de carburant et du remboursement des frais téléphoniques.

- b) La rémunération du directeur général adjoint a été fixée par décision du conseil d'administration en date du 29 Octobre 2009. Au titre de l'exercice 2013 son salaire mensuel s'est élevé à 3 253 DT du mois de Janvier jusqu'au mois de juin et à 3 389 DT à partir du mois de juillet 2013. En plus de cette rémunération mensuelle il bénéficie de diverses primes (prime de bilan, prime de rendement, 13^{ème} mois et enveloppe de fin d'année). Le DGA bénéficie également d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de 360 litres de carburant, ainsi que des tickets restaurant.
- c) Le montant des jetons de présence à servir aux administrateurs permanents a été fixé par décision de l'assemblée générale ordinaire réunie en date du 05 Aout 2013 à 5000 dinars brut par administrateur. La charge supportée par la banque, au titre de l'exercice 2013 s'élève à 53 857 DT (dont 3 857 DT relatifs aux jetons de présence servis aux membres indépendants du conseil d'administration).

Les obligations et engagements de la BFPME envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit : (en DT) :

Nature de la rémunération	PDG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme	93 500	70 311(*)	84 595	48 293 (**)	53 857	217 571
TOTAL	93 500	70 311	84 595	48 293	53 857	217 571

NB : Les avantages à court terme incluent la valeur estimée des avantages en nature et les cotisations patronales en matière de sécurité sociale.

(*) En application de la décision du Conseil d'Administration en date du 11 mai 2012, il a été procédé à la régularisation de la rémunération de l'ancien PDG en sa qualité d'ex DGA de la BFPME durant la période allant du 1^{er} mars 2005 au 31 août 2008. Le montant brut de la régularisation (hors charges patronales) s'élève à 45 698 DT, le montant des charges patronales s'élève à 11 191 DT. L'effet de cette régularisation demeure non liquidé au 31 décembre 2013.

(**) En application de la même décision du Conseil d'Administration, il a été aussi procédé à la régularisation de la rémunération de l'actuel DGA de la BFPME au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2012. Le montant brut de la régularisation (hors charges patronales) s'élève à 33 594 DT. L'effet de cette régularisation au titre de l'exercice 2013 est de 4 708 DT.

Tunis, le 21 juillet 2014

Les co-commissaires aux comptes

Cabinet IMAC
Abderrazek SOUEI

Cabinet Samir Labidi
Samir LABIDI

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2014.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » arrêté au 30 Juin 2014.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 30 JUIN 2014, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1 - La société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » emploie 30,00 % de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

2 - La société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » emploie 12,81 % de son actif en titres émis par « ATTIJARI LEASING », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Sur la base de notre examen limité, et en dehors des observations citées ci-dessus sur la composition de l'actif, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » arrêtés au 30 JUIN 2014, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 30 JUIN 2014.

Tunis, le 31 Juillet 2014
Le Commissaire Aux Comptes :
CMC – DFK International
Hichem AMOURI

BILAN
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	3 442 956	9 235 121	3 665 086
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		2 994 396	8 922 833	3 461 972
b - Obligations et Valeurs assimilées		448 559	312 288	203 114
c - Autres Valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		1 480 223	4 240 459	1 731 958
a - Placements monétaires		-	-	-
b - Disponibilités	3-10	1 480 223	4 240 459	1 731 958
AC 3 - Créances d'exploitation	3-11	11 379	17 733	-
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		4 934 557	13 493 312	5 397 044
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-6	22 806	57 457	47 721
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-7	96 672	101 717	110 429
TOTAL PASSIF		119 477	159 174	158 150
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3-4	4 715 759	13 156 308	5 147 779
CP 2 - Sommes distribuables	3-5	99 321	177 831	91 116
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	1	-
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		99 321	177 830	91 116
ACTIF NET		4 815 080	13 334 139	5 238 895
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 934 557	13 493 312	5 397 044

ETAT DE RESULTAT
(Unité : en Dinars Tunisien)

Notes	Période du 01/04/2014 au 30/06/2014	Période du 01/01/2014 au 30/06/2014	Période du 01/04/2013 au 30/06/2013	Période du 01/01/2013 au 30/06/2013	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013	
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	146 142	148 667	303 145	308 471	471 125
a - Dividendes		142 287	142 287	297 897	297 897	454 365
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 855	6 380	5 248	10 574	16 761
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-3	328	1 081	267	387	6 150
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		146 470	149 748	303 412	308 858	477 276
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	- 20 896	- 43 311	- 55 547	- 110 150	- 211 711
REVENU NET DES PLACEMENTS		125 574	106 437	247 865	198 708	265 565
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-		
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-9	- 4 844	- 9 494	- 9 998	- 19 244	- 39 759
RESULTAT D'EXPLOITATION		120 731	96 943	237 868	179 464	225 806
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		2 049	2 378	- 1 310	- 1 634	- 134 691
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		122 780	99 321	236 558	177 830	91 116
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		- 2 049	- 2 378	1 310	1 634	134 691
* Variation des +/- values potentielles sur titres		- 218 850	- 99 201	- 493 793	- 112 493	- 1 406 202
* +/- values réalisées sur cession des titres		42 262	99 042	- 13 690	79 132	759 978
* Frais de négociation		- 3 197	- 4 146	- 4 252	- 5 989	- 31 195
RESULTAT NET DE LA PERIODE		- 59 054	92 638	- 273 868	140 114	- 451 612

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/04/2014 au 30/06/2014	Période du 01/01/2014 au 30/06/2014	Période du 01/04/2013 au 30/06/2013	Période du 01/01/2013 au 30/06/2013	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant</u>					
<u>des opérations d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	120 731	96 943	237 868	179 464	225 806
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 218 850	- 99 201	- 493 793	- 112 493	- 1 406 202
c - +/- values réalisées sur cession de titres	42 262	99 042	- 13 690	79 132	759 978
d - Frais de négociation de titres	- 3 197	- 4 146	- 4 252	- 5 989	- 31 195
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	- 83 756	- 83 756	- 163 389	- 163 389	- 163 389
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	-	141 769	455 853	577 552	577 551
* Capital	-	100 000	300 000	380 000	380 000
* Régularisation des sommes non distrib.	-	39 472	152 842	193 448	193 448
* Régularisations des sommes distrib.	-	2 296	3 011	4 104	4 104
* Droits d'entrée	-	-	-	-	-
b - Rachats	- 413 077	- 574 466	- 103 792	- 119 193	- 7 622 710
* Capital	- 290 000	- 400 000	- 70 000	- 80 000	- 5 275 000
* Régularisation des sommes non distrib.	- 118 012	- 167 187	- 33 079	- 38 351	- 2 213 812
* Régularisation des sommes distrib.	- 5 066	- 7 278	- 712	- 842	- 133 898
* Droits de sortie	-	-	-	-	-
c - Régularisation charges capitalisées	-	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 555 887	- 423 815	- 85 195	435 084	- 7 660 160
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	5 370 967	5 238 895	13 419 334	12 899 055	12 899 055
b - En fin de période	4 815 080	4 815 080	13 334 139	13 334 139	5 238 895
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	3 704	3 714	8 679	8 609	8 609
b - En fin de période	3 414	3 414	8 909	8 909	3 714
VALEUR LIQUIDATIVE	1 410,393	1 410,393	1 496,704	1 496,704	1 410,580
DIVIDENDE	24,533	24,533	18,410	18,410	18,410
<u>AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE</u>	-1,04%	1,73%	-2,01%	1,12%	-4,63%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30/06/2014

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/06/2014, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30/06/2014, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/06/2014, ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Évaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2014, à 3 442 956 Dinars contre 9 235 121 Dinars au 30/06/2013, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
<i>Coût d'acquisition</i>	2 985 749	7 381 275	3 114 123
- Actions et droits rattachés	2 318 595	6 483 815	2 847 138
- Titres OPCVM	227 154	597 460	66 985
- Obligations et valeurs assimilées	440 000	300 000	200 000
<i>Plus ou moins values potentielles</i>	448 648	1 841 558	547 849
- Actions et droits rattachés	454 550	1 853 314	549 889
- Titres OPCVM	(5 902)	(11 756)	(2 040)
- Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
<i>Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées</i>	8 559	12 288	3 114
Total	3 442 956	9 235 121	3 665 086

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 146 142 Dinars pour la période allant du 01/04/2014 au 30/06/2014, contre un montant de 303 145 Dinars du 01/04/2013 au 30/06/2013, et se détaillent ainsi:

Libellé	2^{ème} Trimestre 2014	30/06/2014	2^{ème} Trimestre 2013	30/06/2013	31/12/2013
-Revenus des actions et Droit rattachés	84 147	84 147	136 994	136 994	293 462
- Revenus des Titres OPCVM	58140	58 140	160 903	160 903	160 903
- Revenus des Obligations	3 855	6 380	5 248	10 574	16 760
Total	146 142	148 667	303 145	308 471	471 125

3-3 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/04/2014 au 30/06/2014, à 328 Dinars contre 267 Dinars du 01/04/2013 au 30/06/2013, et représentent le montant des intérêts courus sur le compte courant.

Libellé	2^{ème} Trimestre 2014	30/06/2014	2^{ème} Trimestre 2013	30/06/2013	31/12/2013
- Intérêts/ Compte courant	328	1 081	267	387	6 150
Total	328	1 081	267	387	6 150

3-4 Note sur le capital

Capital au 31/03/2014

- Montant	5 303 555
- Nombre de titres	3 704
- Nombre d'actionnaires	12

Souscriptions réalisées

- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-

Rachats effectués

- Montant	408 012
- Nombre de titres	290
- Nombre d'actionnaires sortants	-

Autres effets sur le capital

- Variation des plus et moins values potentielles	-218 850
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	42 262
- Frais de négociation	-3 197

Capital au 30/06/2014

- Montant	4 715 759
- Nombre de titres	3 414
- Nombre d'actionnaires	12

3- 5 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours, et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
-Sommes distribuables de l'exercice en cours	99 321	177 830	91 116
-Sommes distribuables des exercices antérieurs	-	1	-
Total	99 321	177 831	91 116

Les sommes distribuables de l'exercice en cours et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régul. Souscription	Régul. Rachat	Total
-Sommes distribuables de l'exercice en cours	96 943	-157	2 535	99 321
-Sommes distribuables des exercices antérieurs	-	-	-	-
Total	96 943	-157	2 535	99 321

3- 6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2014 à 22 806 Dinars contre 57 457 Dinars au 30/06/2013, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
- Gestionnaire	14 677	39 015	32 177
- Dépositaire	8 129	18 442	15 544
Total	22 806	57 457	47 721

3- 7 Note sur les autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2014, à 96 672 Dinars contre un solde 101 717 Dinars au 30/06/2013, détaillé comme suit :

Libellé	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	3 768	6 799	12 849
- Dividende à payer exercice 1995	67	67	67
- Dividende à payer exercice 1996	13 230	13 230	13 230
- Dividende à payer exercice 1997	3 828	3 828	3 828
- Dividende à payer exercice 1998	3 159	3 159	3 159
- Dividende à payer exercice 1999	3 585	3 585	3 585
- Dividende à payer exercice 2000	66	66	66
- Dividende à payer exercice 2001	69	69	69
- Dividende à payer exercice 2002	1 078	1 078	1 078
- Dividende à payer exercice 2003	633	633	633
- Dividende à payer exercice 2004	6 210	6 210	6 210
- Dividende à payer exercice 2005	851	851	851
- Dividende à payer exercice 2006	338	338	338
- Dividende à payer exercice 2007	3 375	3 375	3 375
- Dividende à payer exercice 2008	134	134	134
- Dividende à payer exercice 2009	133	133	133
- Dividende à payer exercice 2010	221	221	221
- Dividende à payer exercice 2011	157	157	157
- Dividende à payer exercice 2012	129	129	129
- Dividende à payer exercice 2013	172	-	-
- CMF à payer	404	1 087	589
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	41 306	40 651	42 351
- TCL à régulariser	13 477	13 477	13 477
- Etat Impôt à payer	282	2 439	3 900
Total	96 672	101 717	110 429

3- 8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/04/2014 au 30/06/2014, à 20 896 Dinars contre 55 547 Dinars pour la même période en 2013, et se détaillent ainsi:

Libellé	2^{ème} Trimestre 2014	30/06/2014	2^{ème} Trimestre 2013	30/06/2013	31/12/2013
- Rémunération du gestionnaire	14 677	30 421	39 015	77 367	148 702
- Rémunération du dépositaire	6 219	12 890	16 532	32 783	63 009
Total	20 896	43 311	55 547	110 150	211 711

3- 9 Note sur les autres charges

Les autres charges allant du 01/04/2014 au 30/06/2014, s'élèvent à 4 844 Dinars, contre 9 998 Dinars du 01/04/2013 au 30/06/2013, et se détaillent comme suit :

Libellé	2^{ème} Trimestre 2014	30/06/2014	2^{ème} Trimestre 2013	30/06/2013	31/12/2013
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	1 246	2 479	2 991	5 950	12 000
- Redevance CMF	1 244	2 578	3 307	6 557	12 602
- Frais de publicité et publications	1 995	3 967	2 991	5 950	12 000
- Autres charges	23	47	21	25	72
- TCL	336	423	688	762	3 085
Total	4 844	9 494	9 998	19 244	39 759

3-10 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2014, à 1 480 223 Dinars contre 4 240 459 Dinars au 30/06/2013, et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
- Avoirs en banque	1 483 151	106 501	1 676 841
- Sommes à l'encaissement	(3011)	4 133 893	65 064
- Sommes à régler	(248)	(280)	(15 284)
- Ecart sur intérêts courus /TCN	331	345	5 337
Total	1 480 223	4 240 459	1 731 958

3-11 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2014, à 11 379 Dinars contre 17 733 Dinars au 30/06/2013, et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
- Dividendes à recevoir	11 379	17 733	-
Total	11 379	17 733	-

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « ATTIJARI GESTION ». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1.18 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« ATTIJARI GESTION » au 30/06/2014, s'élève à 30 421 Dinars TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « ATTIJARI BANK ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« ATTIJARI BANK » au 30/06/2014, s'élève à 12 890 Dinars TTC.

Annexe 1

PORTEFEUILLE AU 30/06/2014
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur Au 30/06/2014	%Actif	% Actif Net	%Capital Emis
Actions & et droits rattachés		2 270 273,584	2 773 144,306	56,198%	57,593%	
DA 1/15 AIR LIQUIDE 2012	5	115,190	85,050	0,002%	0,002%	0,00%
DA 1/11 AIR LIQUIDE 2013	9	259,175	263,250	0,005%	0,005%	0,00%
ASSAD	6 400	48,321,120	48 012,800	0,973%	0,997%	0,05%
ATTIJARI LEASING	28 102	614 261,98	632 295,000	12,814%	13,132%	1,32%
BIAT	2 850	179 589,95	178 125,000	3,610%	3,699%	0,02%
BNA	11 984	139 151,21	83 888,000	1,700%	1,742%	0,04%
CELLCOM	2 886	20 202,00	24 819,600	0,503%	0,515%	0,00%
ESSOUKNA	21 085	123 617,52	184 114,220	3,731%	3,824%	0,58%
EUROCYCLES	6 272	70 246,40	63 836,416	1,294%	1,326%	0,12%
LANDOR NS	7 608	57 060,00	44 126,400	0,894%	0,916%	0,16%
MIP	6 252	29 384,40	29 384,400	0,595%	0,610%	0,14%
MONOPRIX	19 000	320 923,59	455 430,000	9,229%	9,458%	0,11%
POULINA GROUP HOLDING	6 223	40 002,46	32 359,600	0,656%	0,672%	0,00%
SAH	1 612	15 072,20	21 394,464	0,434%	0,444%	0,01%
SFBT	10 350	80 665,51	154 225,350	3,125%	3,203%	0,01%
SIMPAR	6 280	200 924,22	396 299,400	8,031%	8,230%	0,70%
DA 1/8 SIMPAR 2012	1	2,793	6,000	0,000%	0,000%	0,00%
SITS	42 911	109 851,63	91 958,273	1,864%	1,910%	0,28%
SOTIPAPIER	955	4 775,00	5 547,595	0,112%	0,115%	0,00%
SPDIT SICAF	15 000	89 698,13	116 940,000	2,370%	2,429%	0,05%
TUNIS RE	15 647	128 303,87	137 130,308	2,779%	2,848%	0,10%
TUNISIE PROFILE	8 500	27 474,69	37 561,500	0,761%	0,780%	0,02%
UBCI NG 2013	1 448	18 641,73	35 258,800	0,715%	0,732%	0,01%
DA 8/33 UBCI 2013	16	49,936	82,880	0,002%	0,002%	0,00%
Obligations		200 000,000	208 192,000	4,219%	4,324%	
S.I.H. MOURADI 2008 TR B	5 000	200 000,000	208 192,000	4,219%	4,324%	3,57%
BTA		240 000,000	240 367,430	4,871%	4,992%	
EMPRUNT NATIONAL	2 400	240 000,000	240 367,430	4,871%	4,992%	
OPCVM		227 153,807	221 251,955	4,484%	4,595%	
FCP SAFA	631	66 985,514	65 280,105	1,323%	1,356%	10,55%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	1 550	160 168,293	155 971,850	3,161%	3,239%	0,12%
Total Général		2 937 427,391	3 442 955,691	69,772%	71,504%	

SICAV CROISSANCE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 15 février 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV-CROISSANCE» pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 12.169.552 , un actif net de D : 12.159.669 et un bénéfice de la période de D : 84.544.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV-CROISSANCE» comprenant le bilan au 30 Juin 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV –CROISSANCE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les placements monétaires et les disponibilités représentent à la clôture de la période 16,08% du total des actifs se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Tunis, le 22 Juillet 2014

Le Commissaire Aux Comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2014
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Portefeuille-titres	4	9 338 702,927	10 124 167,666	9 375 686,442
Actions et droits rattachés		8 658 508,893	9 295 619,861	8 606 267,144
Obligations et valeurs assimilées		289 532,184	305 512,000	313 616,000
Titres OPCVM		390 661,850	523 035,805	455 803,298
Placements monétaires et disponibilités		1 956 740,863	2 744 943,524	2 741 720,548
Placements monétaires	5	1 954 861,872	2 744 107,094	2 740 987,178
Disponibilités		1 878,991	836,430	733,370
Créances d'exploitation		-	-	-
Créances d'exploitation	6	874 107,996	208 735,201	36 467,082
TOTAL ACTIF		12 169 551,786	13 077 846,391	12 153 874,072
PASSIF				
Autres créditeurs divers	7	9 883,276	14 554,841	17 063,357
TOTAL PASSIF		9 883,276	14 554,841	17 063,357
ACTIF NET				
Capital	8	11 946 342,485	12 905 051,959	11 841 355,235
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos (Arrondis de coupons)		15,955	43,037	43,037
Sommes distribuables de l'exercice en cours		213 310,070	158 196,554	295 412,443
ACTIF NET		12 159 668,510	13 063 291,550	12 136 810,715
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		12 169 551,786	13 077 846,391	12 153 874,072

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2014	Période du 01/01 au 30/06/2014	Période du 01/04 au 30/06/2013	Période du 01/01 au 30/06/2013	Année 2013
Revenus du portefeuille-titres	9	192 826,349	223 790,306	141 305,600	176 932,080	330 749,198
Dividendes		188 766,349	215 498,306	137 153,600	168 740,080	314 453,198
Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 060,000	8 292,000	4 152,000	8 192,000	16 296,000
Revenus des placements monétaires	10	22 993,557	45 985,958	21 492,744	39 227,582	86 191,410
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		215 819,906	269 776,264	162 798,344	216 159,662	416 940,608
Charges de gestion des placements	11	(21 407,567)	(43 099,471)	(23 023,461)	(45 998,290)	(90 144,637)
REVENU NET DES PLACEMENTS		194 412,339	226 676,793	139 774,883	170 161,372	326 795,971
Autres charges	12	(5 794,553)	(11 511,546)	(5 990,966)	(11 877,623)	(24 046,797)
RESULTAT D'EXPLOITATION		188 617,786	215 165,247	133 783,917	158 283,749	302 749,174
Régularisation du résultat d'exploitation		(2 308,772)	(1 855,177)	(285,279)	(87,195)	(7 336,731)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		186 309,014	213 310,070	133 498,638	158 196,554	295 412,443
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 308,772	1 855,177	285,279	87,195	7 336,731
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(144 292,850)	83 681,720	(309 917,983)	(105 566,254)	(887 191,889)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		40 601,202	52 751,483	122 287,349	161 961,796	206 679,557
Frais de négociation		(381,682)	(476,558)	(1 132,060)	(1 471,310)	(2 431,281)
RESULTAT DE LA PERIODE		84 544,456	351 121,892	(54 978,777)	213 207,981	(380 194,439)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/04 au 30/06/2014	Période du 01/01 au 30/06/2014	Période du 01/04 au 30/06/2013	Période du 01/01 au 30/06/2013	Année 2013
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
	84 544,456	351 121,892	(54 978,777)	213 207,981	(380 194,439)
Résultat d'exploitation	188 617,786	215 165,247	133 783,917	158 283,749	302 749,174
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(144 292,850)	83 681,720	(309 917,983)	(105 566,254)	(887 191,889)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	40 601,202	52 751,483	122 287,349	161 961,796	206 679,557
Frais de négociation de titres	(381,682)	(476,558)	(1 132,060)	(1 471,310)	(2 431,281)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(301 202,405)	-	(191 556,303)	(191 556,303)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(478 737,988)	(27 061,692)	(324 372,837)	88 200,933	(244 877,482)
Souscriptions					
- Capital	2 511,060	545 151,126	542 276,880	958 022,488	985 933,798
- Régularisation des sommes non distribuables	55,000	25 194,593	3 707,550	14 083,634	12 736,584
- Régularisation des sommes distribuables	5,540	8 928,363	2 769,040	7 145,006	7 797,556
Rachats					(1 216
- Capital	(469 066,008)	(577 543,800)	(845 313,960)	(862 592,390)	401,472)
- Régularisation des sommes non distribuables	(9 929,268)	(23 771,314)	(24 758,028)	(25 151,381)	(23 735,438)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 314,312)	(5 020,660)	(3 054,319)	(3 306,424)	(11 208,510)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(394 193,532)	22 857,795	(379 351,614)	109 852,611	(816 628,224)
ACTIF NET					12 953
En début de période	12 553 862,042	12 136 810,715	13 442 643,164	12 953 438,939	438,939
En fin de période	12 159 668,510	12 159 668,510	13 063 291,550	13 063 291,550	12 136 810,715
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	48 886	47 157	49 523	48 024	48 024
En fin de période	47 028	47 028	48 383	48 383	47 157
VALEUR LIQUIDATIVE	258,562	258,562	269,998	269,998	257,370
TAUX DE RENDEMENT	0,69%	2,90%	(0,53%)	1,55%	3,13%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2014

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV CROISSANCE est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 Juin 2000 à l'initiative de la Banque de Tunisie « BT » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 29 Septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CROISSANCE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie " SBT". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque de Tunisie "BT", assure les fonctions de dépositaire des titres et de fonds, moyennant une rémunération de 0,1% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30 Juin 2014 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2014 à D : 9.338.702,927 et se détaille ainsi :

désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 30.06.2014	% Actif Net
Actions, & droits rattachés		4 146 581,246	8 658 508,893	71,21%
Actions & droits rattachés admis à la cote		4 146 482,046	8 658 409,693	71,21%
Actions				
Actions Banque de Tunisie	121 692	518 517,552	1 193 933,181	9,82%
Actions BIAT	18 200	462 441,172	1 137 500,000	9,35%
Actions Placements de Tunisie	23 274	446 592,427	1 030 805,460	8,48%
Actions UIB	64 516	741 097,277	916 256,232	7,54%
Actions STB	5 000	52 979,776	25 390,000	0,21%
Actions Monoprix	37 278	120 250,736	893 553,660	7,35%
Actions BH	25 856	250 859,624	297 318,144	2,45%
Actions ATTIJARI BANK	46 875	430 746,154	860 343,750	7,08%
Actions Amen Bank	21 624	191 108,243	555 152,952	4,57%
Actions Amen Bank NG	2 163	17 598,680	55 530,699	0,46%
Actions BNA	4 800	32 192,479	33 600,000	0,28%
Actions AIR Liquide	3 741	463 931,711	1 084 890,000	8,92%
Actions CIL	19 484	72 597,890	249 044,488	2,05%
Actions BTE	1 555	29 671,220	40 756,550	0,34%
Actions SPIDIT SICAF	6 678	37 791,980	52 061,688	0,43%
Actions ATB	3 752	27 710,250	15 758,400	0,13%
Actions UBCI	797	31 413,755	20 323,500	0,17%
Actions UBCI NG 13	192	7 481,116	4 675,200	0,04%
Actions Carthage cement	27 754	98 426,560	85 676,598	0,70%
Actions Ennakl automobiles	8 258	88 360,600	79 169,446	0,65%
Actions One Tech	3 715	24 147,500	25 421,745	0,21%
Droits				
Actions BT CP 149	40	11,810	300,000	0,00%
Actions BT CP 138	260	231,114	234,000	0,00%
Actions BT CP 141	220	139,668	198,000	0,00%
Actions BT CP 144	60	87,289	150,000	0,00%
Actions BT CP 123	70	67,500	126,000	0,00%
Actions BT CP 160	10	0,959	70,000	0,00%
Actions BT CP 132	40	27,000	36,000	0,00%
Actions BT CP 154	20	0,004	84,000	0,00%
Actions BT CP 164	10	-	50,000	0,00%

Actions & droits rattachés non admis à la cote		99,200	99,200	0,00%
Actions BT rompu	5	99,200	99,200	0,00%
Actions SICAV		393 455,697	390 661,850	3,21%
SICAV RENDEMENT	3 879	393 455,697	390 661,850	3,21%
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		288 000,000	289 532,184	2,38%
ATB 2007/1 TMM+2%	4 000	288 000,000	289 532,184	2,38%
TOTAL GENERAL		4 828 036,943	9 338 702,927	76,80%
Pourcentage par rapport au total des actifs			76,74%	

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2014 à D: 1.954.861,872 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Tenu chez la BT sous le n°	% actif net
COMPTES A TERME	953 000,000	955 001,574		7,85%
Compte à terme au 01/07/2014 (au taux de 4,18 %)	19 000,000	19 158,405	N° 082032	0,16%
Compte à terme au 03/07/2014 (au taux de 4,22 %)	57 000,000	57 463,946	N° 081877	0,47%
Compte à terme au 04/07/2014 (au taux de 4,22 %)	26 000,000	26 209,220	N° 081967	0,22%
Compte à terme au 05/07/2014 (au taux de 4,22 %)	55 000,000	55 437,493	N° 081805	0,46%
Compte à terme au 05/07/2014 (au taux de 4,22 %)	58 000,000	58 461,356	N° 081808	0,48%
Compte à terme au 23/07/2014 (au taux de 4,22 %)	11 000,000	11 069,185	N° 081119	0,09%
Compte à terme au 15/09/2014 (au taux de 4,20 %)	13 000,000	13 017,951	N° 081965	0,11%
Compte à terme au 15/09/2014 (au taux de 4,20 %)	54 000,000	54 074,564	N° 081787	0,44%
Compte à terme au 26/09/2014 (au taux de 4,20 %)	121 000,000	121 044,555	N° 081944	1,00%
Compte à terme au 28/09/2014 (au taux de 4,20 %)	69 000,000	69 012,704	N° 081873	0,57%
Compte à terme au 28/09/2014 (au taux de 4,20 %)	97 000,000	97 017,859	N° 081969	0,80%
Compte à terme au 29/09/2014 (au taux de 4,20 %)	256 000,000	256 023,566	N° 081981	2,11%
Compte à terme au 29/09/2014 (au taux de 4,20 %)	117 000,000	117 010,770	N° 081966	0,96%
CERTIFICATS DE DEPOTS	999 067,754	999 860,298		8,22%
Certificat de dépôt (au taux de 4,20%)	499 533,877	499 953,436	Banque de Tunisie (a)	4,11%
Certificat de dépôt (au taux de 4,20%)	499 533,877	499 906,862	Banque de Tunisie (b)	4,11%
TOTAL	1 952 067,754	1 954 861,872		16,08%
Pourcentage par rapport au total des actifs		16,06%		

(a) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'AMEN BANK

(b) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'UBCI

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 30 Juin 2014 un montant de D : 874.107,996 contre D : 208.735,201 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Cessions titres à encaisser	851 287,837	208 734,781	36 467,062
Comptes à terme échus à encaisser			
Certificat de dépôt échus à encaisser			
Intérêts sur comptes à terme à encaisser			
Dividendes à encaisser	22 820,159	0,420	0,020
TOTAL	<u>874 107,996</u>	<u>208 735,201</u>	<u>36 467,082</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 30 Juin 2014 un montant de D : 9.883,276 contre D : 14.554,841 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Redevance CMF	996,130	1 074,632	1 029,490
Etat, retenue à la source	3 211,136	3 439,245	3 235,053
Commissaire aux comptes	5 676,010	10 040,964	12 398,814
Rémunération PDG	-	-	400,000
TOTAL	<u>9 883,276</u>	<u>14 554,841</u>	<u>17 063,357</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01/01 au 30/06/2014 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2013

Montant	11 841 355,235
Nombre de titres	47 157
Nombre d'actionnaires	19

Souscriptions réalisées

Montant	545 151,126
Nombre de titres émis	2 171
Nombre d'actionnaires nouveaux	2

Rachats effectués

Montant	(577 543,800)
Nombre de titres rachetés	(2 300)
Nombre d'actionnaires sortants	(5)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	83 681,720
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	52 751,483
Frais de négociation	(476,558)
Régularisation des sommes non distribuables	1 423,279

Capital au 30-06-2014

Montant	11 946 342,485
Nombre de titres	47 028
Nombre d'actionnaires	16

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 192.826,349 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2014, contre D : 141.305,600 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2013, et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2014	du 01/01 au 30/06/2014	du 01/04 au 30/06/2013	du 01/01 au 30/06/2013	Année 2013
<u>Dividendes</u>					
- des actions et valeurs assimilées admises à la côte	188 766,349	188 766,349	137 153,600	137 153,600	282 866,718
-des titres OPCVM	-	26731,957	-	31 586,480	31 586,480
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
- intérêts	4 060,000	8 292,000	4 152,000	8 192,000	16 296,000
TOTAL	192 826,349	223 790,306	141 305,600	176 932,080	330 749,198

Note 10: Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2014 à D : 22.993,557, contre D : 21.492,744 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2014	du 01/01 au 30/06/2014	du 01/04 au 30/06/2013	du 01/01 au 30/06/2013	Année 2013
Intérêts sur comptes à terme	10 229,952	20 607,979	9 178,833	16 221,316	37 312,049
Intérêts sur certificats de dépôt	12 763,605	25 377,979	12 313,911	23 006,266	48 879,361
TOTAL	22 993,557	45 985,958	21 492,744	39 227,582	86 191,410

Note 11 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/04 au 30/06/2014 à D : 21.407,567 contre D : 23.023,461 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2014	du 01/01 au 30/06/2014	du 01/04 au 30/06/2013	du 01/01 au 30/06/2013	Année 2013
Commission de gestion	- 18 349,350	- 36 942,410	- 19 734,396	- 39 427,103	77 266,834
Rémunération du dépositaire	3 058,217	6 157,061	3 289,065	6 571,187	12 877,803
TOTAL	21 407,567	43 099,471	23 023,461	45 998,290	90 144,637

Note 12 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2014 à D : 5.794,553 contre D : 5.990,966 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2014	du 01/01 au 30/06/2014	du 01/04 au 30/06/2013	du 01/01 au 30/06/2013	Année 2013
Redevance CMF	- 3 058,217	- 6 157,061	- 3 289,065	- 6 571,187	12 877,803
Honoraires commissaire aux comptes	1 365,000	2 715,000	1 340,000	2 690,000	5 475,000
Rémunération du PDG	1 200,003	2 400,000	1 227,161	2 427,150	4 800,000
TCL	130,533	198,685	134,740	189,286	893,994
Autres	40,800	40,800	-	-	-
TOTAL	5 794,553	11 511,546	5 990,966	11 877,623	24 046,797

Note 13 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie " SBT".

Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société.

En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque de Tunisie "BT", assure les fonctions de dépositaire des titres et de fonds, moyennant une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.